

Culture et identité bruxelloise

Un Plan Culturel pour Bruxelles

INTRODUCTION

A. Un plan culturel, pour quoi faire ?

La question des politiques culturelles à Bruxelles devient un enjeu social et politique de plus en plus important : de nombreuses initiatives émanant du secteur associatif et du monde politique témoignent de cet engouement. Citons les États Généraux de la Culture et les États Généraux de Bruxelles ; le Plan Culturel proposé par le Réseau des Arts (RAB/BKO) ; les Assises pour le Développement Culturel Territorial de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Le Plan de Développement International (PDI) de la Région de Bruxelles-Capitale ; le nouveau Plan de développement régional durable, qui comporte pour la première fois un important chapitre consacré à la culture.

C'est dans ce contexte que la Commission communautaire française a pris l'engagement, au travers de son Accord de Majorité 2009-2014, d'élaborer un véritable « Plan Culturel pour Bruxelles, qui définit notre Région comme un lieu de rencontres des cultures du monde, et comme pôle de création régional, national et européen ».

J'ai le plaisir de déposer auprès du Collège et de l'Assemblée de la Commission communautaire française ce Plan Culturel pour Bruxelles, au demeurant très attendu par le secteur culturel et associatif dans son ensemble.

Bruxelles est sans conteste une ville « Capitale ». Située au carrefour des cultures européennes et entretenant des relations privilégiées avec les régions voisines, elle occupe une place stratégique au niveau mondial, en particulier au travers de son statut de capitale de l'Europe. Elle est à ce titre le siège de nombreuses institutions internationales influentes et tient une place importante dans les divers « *rankings* » internationaux.

Ce statut se répercute au niveau culturel. En effet, Bruxelles connaît une vie culturelle intense et foisonnante. Elle est une ville importante pour la danse contemporaine internationale et accueille de grandes galeries d'art plastique ; sa foire d'art actuel connaît un développement croissant. Elle abrite plusieurs institutions culturelles prestigieuses, telles que des théâtres, musées, et opéras. Enfin, elle est une grande ville universitaire, particulièrement réputée pour ses écoles d'art qui attirent des étudiants du monde entier.

S'y ajoute une grande diversité d'acteurs locaux et internationaux, privés et publics, amateurs et professionnels ainsi qu'une multiplicité de pouvoirs de tutelle fédéraux, communautaires, régionaux et européens.

Cette diversité et cette effervescence culturelles propres à notre Région constituent à mes yeux un atout exceptionnel : en premier lieu, sur le plan de la cohésion sociale et de l'identité culturelle de chaque bruxellois, mais aussi en terme de rayonnement international de la Région bruxelloise.

Toutefois, à l'heure de présenter ce Plan Culturel, il convient de rappeler les spécificités de notre Région à partir desquelles ont été établis les diagnostics, les objectifs et les mesures contenus dans ce document.

B. Le contexte bruxellois

Bruxelles et sa dimension institutionnelle

Les politiques culturelles bruxelloises doivent être élaborées en fonction des spécificités de notre Ville-Région et de sa réalité territoriale, et ce, en lien avec les autres politiques mises en place à l'échelle régionale. Il en va de la cohérence du projet culturel bruxellois.

Or, les compétences culturelles sont segmentées à Bruxelles. Si on se réfère à l'histoire institutionnelle du pays, on observe que les matières culturelles ont été communautarisées, parce que définies comme personnalisables, alors que les compétences territoriales ont été régionalisées. La Région de Bruxelles-Capitale, prise au sens institutionnel, ne dispose donc pas de compétences culturelles, à l'exception bien sûr des compétences liées à la COCOF et à la VGC. La Région intervient toutefois au nom de ses spécificités urbaines, qui lui permettent d'injecter des budgets régionaux dans le cadre des politiques culturelles, notamment en « Image de Bruxelles ».

Quant à la COCOM, qui réunit les deux communautés linguistiques reconnues, elle n'a dans les faits, aucune compétence effective en matière culturelle.

Enfin, les 19 communes développent elles-mêmes, selon des formes et avec des intensités différentes, des politiques culturelles spécifiques. Leurs investissements dans la culture représenteraient 22 % des dépenses culturelles en Région de Bruxelles-Capitale.

S'agissant des spécificités bruxelloises, la géographie territoriale de Bruxelles excède largement les frontières administratives de la Ville-Région. De nombreuses études, liées à des indicateurs multiples, l'ont montré à suffisance. Définir une politique territoriale pour Bruxelles exige donc de tenir compte de cette réalité à laquelle s'opposent les découpages institutionnels. C'est un fait que, aujourd'hui, de nombreuses institutions culturelles (Musée Hergé, Imagibraine...) participent à la dynamique culturelle métropolitaine bruxelloise tout en ne se situant pas sur le territoire de la région. De plus, la globalisation et son impact sur la mobilité amènent à réfléchir les enjeux politiques en fonction des réseaux urbains interconnectés.

Bruxelles et sa dimension communautaire

On ne peut évoquer les politiques culturelles à Bruxelles sans aborder la présence de deux politiques culturelles communautaires, l'une francophone, l'autre néerlandophone, dans une Région enclavée en territoire flamand et composée très majoritairement d'une population francophone.

Du côté francophone, Bruxelles possède un ancrage historique ambitieux de démocratie et de participation culturelles qui le distingue des politiques mises en place par la Communauté flamande. Celle-ci s'appuie davantage sur l'affirmation identitaire et la défense de la langue.

Bien que ces deux cultures soient traditionnellement fort différenciées, ces deux communautés respectives se retrouvent pourtant autour d'un dénominateur commun : celui d'une identité bruxelloise, vécue de manière forte et positive de part et d'autre¹.

Bruxelles et sa dimension urbaine

Une autre spécificité importante de la Région de Bruxelles-Capitale est sa dimension urbaine, qui est un paramètre essentiel de la question culturelle bruxelloise. Une ville concentre à la fois des populations très mixtes sur le plan social, culturel et générationnel. Bruxelles constitue le type-idéal du cosmopolitisme urbain ; le cosmopolitisme produit des situations d'échanges et de rencontres mais aussi des frottements, des conflits, des incompréhensions, des évitements qui « font » aussi la ville. L'espace urbain est loin d'être consensuel et pacifié, fort heureusement ; il est l'objet de malentendus, de confrontations et de luttes : c'est aussi sa richesse.

Les cultures ont, dans cette perspective, un rôle essentiel à jouer : elles permettent d'échanger sur les différences, les controverses, les conflits mais aussi sur les ressemblances, les influences réciproques qui produisent des expressions culturelles, hybrides et mouvantes. Elles expriment ce que vivent les populations et ce à quoi elles aspirent.

Par ailleurs, comme elle charrie aussi des sédiments historiques et culturels visibles, (en particulier dans son architecture et dans son urbanisme), la ville constitue un milieu particulièrement propice à l'expression et à la production culturelles.

Bruxelles et sa dimension multiculturelle

Notre Région de Bruxelles-Capitale se caractérise, entre autres, par la diversité de ses habitants au niveau culturel puisque plus de 30% de la population bruxelloise est étrangère et 23% est d'origine européenne non-belge. Au niveau social, 25,9% de la population bruxelloise a un revenu inférieur au seuil de pauvreté pour 14,7% de la population belge (ce

¹Enquête d'identité Comanaging/Guillaume Duval, mars 2009.

chiffre cachant de profondes disparités entre les communes bruxelloises)². Cette diversité est aussi générationnelle : la population bruxelloise est plus jeune que celle des autres régions, en même temps que les personnes âgées qui y vivent, le sont de plus en plus³.

Si une telle diversité fait la richesse et la spécificité de Bruxelles, elle se reflète aussi dans la dualisation sociale et spatiale de notre Région⁴. Ses quartiers centraux et populaires concentrent une population victime de la précarité socio-économique et de multiples vulnérabilités socio-affectives tels que l'isolement, l'insécurité d'existence, le manque de reconnaissance, alors que les communes de la seconde couronne se caractérisent par une population plus aisée. Cette dualité se traduit aussi dans les pratiques culturelles. Par ailleurs, les communes centrales de Bruxelles connaissent, par rapport à la moyenne de la population bruxelloise, une surreprésentation de ce que l'on peut appeler les « désengagés culturels », exclus de toute forme de participation culturelle. Parmi ces « désengagés culturels », il y a beaucoup de jeunes. Fortement déclassés sur le plan socio-économique, en difficulté sur le marché scolaire avant de l'être sur le marché de l'emploi, ceux-ci posent des défis importants aux politiques culturelles, aux politiques de la jeunesse et aux politiques scolaires.

Quant aux « grands consommateurs culturels » ils habitent davantage les communes aisées.

Inégalités sociales, inégalités culturelles et ségrégation spatiale se recoupent donc fortement.

Par ailleurs, l'âge prend une place de plus en plus importante dans l'évolution des pratiques culturelles. Les jeunes, qui sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à Bruxelles que partout ailleurs en Belgique, développent en effet des pratiques culturelles très spécifiques et très éloignées de celles de leurs parents, telles que la « culture d'écran », sur laquelle nos politiques culturelles ont eu jusqu'à présent très peu de prise.

L'ensemble de ces caractéristiques, institutionnelles, communautaires, spatiales et démographiques démontrent tout l'intérêt d'adopter un Plan Culturel qui intègre les forces et les atouts de notre Région, mais aussi les défis que doivent relever les politiques culturelles à Bruxelles.

En outre, une telle initiative doit également être placée plus largement dans le contexte socio-économique européen afin de mieux cerner la complexité des enjeux liés au développement de nouvelles politiques culturelles.

² Ainsi, si le revenu moyen d'une commune comme Saint-Josse-Ten-Noode est de 16.244 euros, il s'élève à 31.483 euros à Woluwé-Saint-Pierre. Voir Observatoire du social et de la santé, *Le Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*, Bruxelles, p. 14 et 15, 2008 (<http://www.observatbru.be>).

³ *Ibid.*, p. 10.

⁴ Voir à ce sujet les travaux de l'Observatoire de la santé et du social de la Région de Bruxelles-Capitale, *op. cit.* (<http://www.observatbru.be>).

C. La globalisation et son impact sur la participation culturelle

Dans le contexte de globalisation, le déclin relatif des États-Nations s'est accompagné d'un déplacement de leurs rivalités vers une concurrence entre les villes où la culture, - alibi du tourisme de masse, vitrine des industries et fierté des gouvernements - joue un rôle prépondérant.

Les métropoles luttent ainsi entre elles pour attirer les touristes, les élites internationales amatrices de culture et d'ambiance urbaine festive, en y programmant de grandes manifestations culturelles et sportives, en y édifiant des constructions architecturales attractives, en y implantant des musées prestigieux, et en y invitant des compagnies artistiques de renommée internationale.

Bruxelles n'échappe évidemment pas à la règle. Disposant d'un tel capital culturel, nous nous devons de développer des politiques d'attractivité ambitieuses, en les articulant aux politiques touristiques, urbanistiques et économiques. Il est d'ailleurs urgent de concevoir l'avenir de notre Région sous l'horizon de la culture, en la saisissant comme puissant moteur de développement urbain.

Mais, en même temps, nous ne pouvons nier que ces politiques culturelles d'attractivité s'adressent de préférence à certains groupes sociaux, plus favorisés.

Or, nos métropoles sont aussi composées de groupes sociaux plus fragiles, voire franchement précarisés. Ces derniers connaissent, nous l'avons souligné, une triple forme de relégation spatiale, sociale et culturelle. De ce fait, cette exclusion entraîne, pour une partie importante de la population, un fort sentiment d'indignité et d'infériorité, ce qui est intolérable pour toute société démocratique digne de ce nom.

Il faut toutefois souligner que depuis les années 1960 et 1970, la Belgique francophone s'est toujours efforcée de construire ses politiques culturelles dans l'optique de mettre en œuvre une véritable démocratie culturelle, en intégrant au sein-même des politiques culturelles, une large dimension socioculturelle et d'éducation permanente. L'objectif était de garantir l'accès à la culture des populations socialement défavorisées ou exclues, et, dans le même temps, de reconnaître leurs pratiques et expressions culturelles.

Bruxelles connaît donc un réseau très dense d'associations et d'institutions socioculturelles dont les missions intègrent très largement cette volonté d'émancipation.

Mais le temps a passé. Une partie importante des bruxellois, qui occupent les quartiers centraux et populaires, ne correspondent plus au public cible pour lesquels se sont développés les politiques de démocratie culturelle dans les années 1960 et 1970. En effet, il ne s'agit plus des classes ouvrières mais de populations (appartenant toujours aux classes populaires)⁵

⁵ Il ne faut pas l'oublier pour ne pas verser dans une lecture par trop culturaliste d'une partie importante de la

confrontées par ailleurs à des problèmes d'emploi, de stigmatisation et d'exclusion. Ces populations sont souvent d'origine étrangère. Les jeunes, porteurs de références culturelles hybrides y sont largement représentés.

La réalité socio-économique de la population bruxelloise et l'accentuation de la dualisation qui la caractérise représentent donc un défi essentiel. Nous devons aujourd'hui repenser en profondeur les finalités de nos politiques culturelles, et prévoir des dispositifs institutionnels capables de rencontrer ce défi, afin de faire de la mise en œuvre effective des droits culturels une priorité politique absolue.

Mais alors, quels publics devons-nous cibler dans le cadre de nos politiques culturelles ? Les publics paupérisés des quartiers populaires ? Les publics liés à l'internationalisation du statut de Bruxelles, les fonctionnaires internationaux, les lobbyistes, les managers, les congressistes, les touristes ? Comment ne pas ajouter à la relégation socio-économique une relégation culturelle ? Comment faire de la culture un vecteur de reconnaissance des populations paupérisées ?

Notre Plan Culturel pour Bruxelles porte l'ambition de s'adresser à toutes les catégories de la population bruxelloise sans distinction, et de rencontrer simultanément l'ensemble des enjeux liés aux politiques culturelles, qu'ils soient sociaux ou économiques, en dépassant les clivages idéologiques classiques.

Nous partons de l'idée qu'il n'est pas nécessaire d'opposer, comme c'est si souvent le cas, politiques de proximité et politiques d'attractivité. En effet, il n'est pas concevable d'envisager le rayonnement de la Région bruxelloise en laissant une partie de la population sur le bord du chemin.

En outre, le renforcement du lien social et du sentiment d'appartenance autour d'un projet culturel fort et partagé participe indéniablement au rayonnement et à l'attractivité de notre Région. A l'inverse, une région attractive est une région prospère, dont les ressources peuvent contribuer au déploiement de politiques sociales et culturelles ambitieuses, au profit du plus grand nombre.

In fine, proximité et attractivité ne constituent en fait que les deux versants d'un même projet, lequel consiste à rassembler tous les bruxellois, sans exception, autour d'une identité commune. Car il faut l'affirmer haut et fort : cette identité bruxelloise existe bel et bien.

Il faut rappeler à cet égard que, selon une étude réalisée par Comanaging en mars 2009 à la demande de Charles Picqué, 88 % des habitants consultés se disent « bruxellois avant tout », ce qui est d'autant plus interpellant que 15 % de l'échantillon des personnes interrogées sont en fait des expatriés.

population bruxelloise.

De nombreuses études de city-marketing définissent les bruxellois comme de « bons vivants » cultivant la simplicité, la générosité et le sens du compromis, pratiquant l'humour et l'autodérision.

Mais nous sommes surtout, profondément, intrinsèquement, multiculturels et multilingues. Ce caractère largement « mélangé » qui façonne notre identité individuelle, familiale et collective fait de Bruxelles un « petit village mondial », où cohabitent la fierté d'être bruxellois et l'ouverture sur le monde, dans une volonté d'échanges et d'interactions permanents.

C'est cette identité bruxelloise, si riche, si forte, et si profondément ancrée dans nos racines qui justifie pleinement aujourd'hui l'adoption d'un Plan Culturel spécifique pour Bruxelles.

Cette identité bruxelloise n'exclut par ailleurs en rien notre volonté de promouvoir avec force la culture francophone ; celle-ci fait partie de notre histoire, de nos racines, et fonde l'identité d'une immense majorité de bruxellois ; mais en même temps, nous estimons tout aussi crucial de promouvoir la construction d'un modèle culturel intégré, basé sur la reconnaissance de toutes les minorités présentes sur le territoire bruxellois.

C'est dans l'union et la cohésion entre tous que notre Région pourra pleinement déployer son potentiel culturel à haute valeur ajoutée.

J'émet dès lors la volonté que, grâce au déploiement d'une politique culturelle bruxelloise concertée et ambitieuse, notre Ville-Région devienne un laboratoire exemplaire pour la promotion du vivre ensemble, à l'instar du modèle de construction européenne.

Nos objectifs, dans le cadre de ce Plan Culturel pour Bruxelles, doivent dès lors être clairement affirmés. Il s'agit de :

- Travailler au renforcement de la participation culturelle du plus grand nombre et à la promotion de la diversité culturelle, en luttant contre la fracture spatiale, sociale et culturelle qui divise la population bruxelloise ;
- Rencontrer les besoins du secteur culturel au sens large, partant du principe que ce sont les opérateurs concernés et les artistes qui, par leur dynamisme et leur créativité, fondent et promeuvent notre image et notre identité culturelles ;
- Développer simultanément le potentiel économique du secteur culturel à Bruxelles, et assurer la diffusion et la promotion de la production artistique bruxelloise auprès des autres régions du pays, ainsi que sur la scène internationale ;

- Porter un projet de gouvernance culturelle ambitieux, en encourageant la concertation et la coordination entre tous les partenaires institutionnels concernés autour d'un projet de développement culturel pour Bruxelles cohérent, dans le respect des compétences respectives.

Le présent document propose donc logiquement une division en chapitres correspondant à ces différents objectifs, à savoir :

- ✓ La culture comme vecteur de démocratie
- ✓ Le soutien aux artistes et l'aide à la création
- ✓ Le lien entre la culture et les compétences régionales
- ✓ La gouvernance culturelle

D. Méthodologie

Nous nous sommes basés, pour l'élaboration de ce Plan Culturel, sur différents documents existants, à savoir :

- ➔ Le plan culturel proposé par le RAB/BKO ;
- ➔ Les auditions et recommandations du Parlement francophone bruxellois ;
- ➔ Les travaux des Assises pour le développement territorial de la culture à Bruxelles ;
- ➔ Le chapitre consacré à la Culture du projet de PRDD ;
- ➔ Le rapport final déposé par le « pool » universitaire ULB/Saint-Louis, à qui nous avons confié la mission d'élaborer une proposition de Plan Culturel pour Bruxelles, sur base du matériel disponible.

Nos chercheurs ont en outre organisé :

- ✓ des entretiens collectifs avec des acteurs institutionnels de la COCOF, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie ;
- ✓ des entretiens individuels avec des acteurs institutionnels et des acteurs représentants de secteurs culturels ayant développé des processus réflexifs sur la question culturelle à Bruxelles (par exemple, le RAB/BKO, la concertation des centres culturels bruxellois, etc.) ;
- ✓ des entretiens collectifs avec des opérateurs de terrain. Ces « acteurs de terrain » sont issus des sphères artistiques publiques et privées dans les secteurs de l'audiovisuel, des

arts urbains, du cinéma, du cirque, des musées, du théâtre, de l'architecture, de la musique, du management d'artistes : de la sphère socioculturelle dans les secteurs de l'éducation permanente, de la cohésion sociale, de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, de l'insertion des personnes handicapées ; de la sphère socio-économique comme le comité économique et social bruxellois ; et de la sphère du tourisme public et privé. Ce rapport final a largement servi de base à l'élaboration du Plan Culturel que je présente aujourd'hui.

J'ai souhaité concevoir celui-ci à travers une démarche largement participative. En effet, je suis convaincu que les acteurs de la culture sont les témoins incontournables de la réalité à laquelle ils sont confrontés en tant qu'acteurs culturels, qu'il s'agisse des opérateurs de terrain ou des décideurs et fonctionnaires opérant dans le secteur.

Je remercie à cet égard le Parlement francophone bruxellois, et en particulier la Commission Culture et Enseignement ; les membres des administrations de la Commission communautaire française et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui ont accepté de consacrer du temps à l'élaboration de ce document; l'équipe universitaire ULB/Saint-Louis, et en particulier Christine Schaut, Jean-Louis Génard, Daniel Vandergucht, Laura Curado, Sabine Guisse, Louise Carlier et Sarah Gilsoul ; ainsi que l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels qui ont permis, par leurs contributions, d'aboutir à la finalisation d'un tel projet.

Ce dernier ne s'apparente pas in fine à un « plan » culturel au sens strict, dans la mesure où ce terme implique un travail de prévisions en termes d'affectations de moyens, y compris financiers, sur base d'objectifs directement opérationnels.

Ceci est d'autant plus vrai, que sont abordées dans ce document de multiples thématiques dépassant les seules compétences de la Commission communautaire française. S'agissant de nos partenaires institutionnels, il n'a jamais été dans notre intention d'imposer une ligne de conduite déterminée, mais seulement de suggérer des pistes d'actions possibles, sur la base d'un diagnostic partagé.

Ce document ne porte donc en lui que l'ambition de constituer un outil fédérant l'ensemble des acteurs, institutionnels et opérateurs de terrain, afin de faire du développement culturel de Bruxelles, un enjeu majeur pour les années et les générations à venir.

Rachid MADRANE
Ministre en charge de la Culture
Auprès de la Commission communautaire française

1. QUELLES DÉFINITIONS POUR LE MOT CULTURE ?

S'il existe de nombreux textes nationaux et internationaux consacrant les droits culturels, la question de leurs définitions reste particulièrement floue. La culture reste en effet un concept abstrait, bien moins abordable que le droit au logement, à l'alimentation, à l'intégrité physique, à la santé, etc.

Le texte du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*⁶ a ainsi abordé la notion de « droit culturel » en encourageant les États parties à mettre en œuvre des politiques culturelles permettant à chaque citoyen de jouir de ce droit et à respecter le droit des minorités à avoir leur propre vie culturelle⁷.

En 2001, l'Unesco a approuvé la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, considérant la diversité culturelle toute aussi essentielle que la biodiversité, et affirmant que le pluralisme culturel constitue la seule réponse politique capable de garantir la cohésion sociale, la vitalité et la paix au sein de la société civile⁸.

En 2007, la *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels*⁹ a rassemblé les droits culturels, qui sont déjà reconnus dans de nombreux textes internationaux, de façon à mieux promouvoir leur protection au sein du système des droits de l'homme.

Par ailleurs, le droit à la culture a été inscrit dans la *Constitution belge* en 1993. Une année plus tard, ce droit se précise via l'introduction de l'article 23 consacrant le droit à « l'épanouissement culturel et social ». Celui-ci est défini comme « le droit d'accéder et de participer librement à la culture de son choix » et est considéré comme l'une des pierres angulaires de la démocratie sociale.

Il existe en réalité différentes acceptions du mot « culture ».

La première, la plus large, consiste à concevoir la culture comme un ensemble de représentations du monde et de pratiques permettant aux individus et aux groupes de se repérer, de donner du sens à leurs actions, de s'engager dans le monde. Son accès doit dès lors être considéré comme un droit fondamental au même titre que les droits sociaux et

⁶ Texte adopté et ouvert à la signature en 1966 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et entré en vigueur en 1976.

⁷ Voir son article 15 : « toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. A cette fin, l'état devra respecter la liberté indispensable (...) aux activités créatrices et prendre des mesures pour assurer le maintien, le développement et la diffusion de la culture ».

⁸ « Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. (...) » (Article 1er)

⁹ Elle est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de « Groupe de Fribourg » coordonné par Patrice Meyer-Bisch.

économiques. Lorsque que l'on évoque la question des droits culturels et de la participation culturelle contenue dans le premier chapitre, c'est cette acception la plus large qui doit être retenue.

Une deuxième définition, plus restreinte, conçoit la culture comme un mode de vie déterminé, incluant les loisirs actifs (le « *lifestyle* » – mode, design, gastronomie-).

Cette acception s'applique dans le cadre du troisième axe du Plan Culturel, lorsqu'il s'agit de promouvoir l'attractivité de la Région bruxelloise, en renforçant les liens entre la culture et d'autres compétences régionales (telles que l'emploi, l'économie, le tourisme ou l'aménagement du territoire).

Une dernière acception, la plus restreinte, assimile culture et expression artistique : celle-ci s'applique en toute logique dans le chapitre consacré au soutien aux artistes et à la création.

Il en résulte une définition de la culture à géométrie variable, qu'il convient de garder à l'esprit à la lecture de ces différents chapitres.

2. LA CULTURE COMME VECTEUR DE DÉMOCRATIE

La culture est libératrice : elle permet à chacun de s'exprimer dans sa dignité personnelle, de se situer dans le monde et vis-à-vis des autres. Elle est à ce titre un vecteur d'émancipation individuelle et collective, susceptible de démocratiser l'espace social et de réduire les inégalités socio-économiques. Celui qui exerce pleinement ses droits culturels est en réalité le seul à pouvoir défendre valablement ses droits économiques et sociaux.

Mais comment donner les outils à tout citoyen pour qu'il devienne un acteur culturel à part entière ? Comment rendre accessible la culture existante au plus grand nombre, alors que son usage a tendance à redoubler les inégalités sociales ? Comment faire émerger et reconnaître les cultures dites populaires qui ne répondent pas aux critères de la culture « officielle » ?

Ce chapitre abordera concrètement deux types d'enjeux : celui de la démocratisation de la culture (à savoir, la promotion de son accès pour tous) et celui de la démocratie culturelle (qui consiste à encourager la diversité des expressions culturelles et la mise en œuvre de la participation culturelle de tous les citoyens).

Concernant la démocratisation de la culture, il est aujourd'hui démontré que les politiques d'accessibilité financière et physique sont insuffisantes et qu'elles doivent nécessairement être complétées d'une politique de médiation culturelle et d'éducation permanente ambitieuse.

Concrètement, différentes pistes peuvent être envisagées pour renforcer la démocratisation de la culture et la démocratie culturelle. Outre le déploiement d'une politique de médiation culturelle ambitieuse à l'échelle régionale, elles supposent une perméabilité renforcée entre les secteurs social, culturel et socioculturel, et la promotion de la diversité et de l'interculturalité.

A. Mettre en lien les différents acteurs de la culture et de la cohésion sociale

Les secteurs social, socioculturel et artistique sont traditionnellement fort différenciés. Ils ont chacun leurs publics et leurs pratiques propres. La cohésion sociale vise l'apprentissage du vivre ensemble, la lutte contre les inégalités et les discriminations ; le socioculturel tend au développement de l'expression personnelle, alors que le secteur artistique vise plutôt la découverte d'une œuvre.

Sous l'angle des politiques culturelles, ces objectifs sont largement imbriqués et interdépendants. Les dispositifs de cohésion sociale, qui visent la maîtrise de la langue et la lutte contre le décrochage scolaire, remplissent d'ailleurs un objectif culturel de première importance : ils permettent de fournir des outils à chaque citoyen, quel que soit son parcours ou ses origines, en vue de s'insérer sur le plan social, politique et économique. La cohésion sociale constitue en ce sens le premier jalon préalable et indispensable à la mise en œuvre des

droits culturels.

Pourtant, le manque de collaboration entre le secteur social, le secteur socioculturel et le secteur artistique est pointé par un très grand nombre d'opérateurs concernés. Or, une séparation trop radicale entre ces différents secteurs risque de maintenir un cloisonnement artificiel entre les différents publics de la culture, alors qu'il s'agit précisément d'encourager la participation culturelle du plus grand nombre, en permettant à chacun d'accéder à la totalité de l'offre culturelle.

Il faut souligner à cet égard que le futur décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif aux Centres Culturels consacre ces derniers comme étant les éléments-clés du développement culturel territorial, mais aussi comme étant les lieux de croisement des politiques socioculturelles et artistiques, et comme espaces de synergie avec d'autres opérateurs de politiques publiques présents sur leur territoire.

Corrélativement à la nécessité d'organiser des espaces de rencontre entre ces différents secteurs, s'impose aussi l'intérêt de soutenir les initiatives transversales. Celles-ci ne sont que peu reconnues sur le plan institutionnel, le partage des compétences constituant au contraire des obstacles à leur développement, en dépit du caractère nécessaire de ces initiatives dans le cadre de la médiation.

Le rôle transversal que jouent déjà certains centres culturels, d'une part, et les ASBL Article 27 et Lasso¹⁰, doit à cet égard être souligné. Les premiers opèrent à l'échelle communale et régionale via la coordination des centres culturels ; les secondes interviennent à l'échelle régionale – en formalisant de nombreux partenariats et en organisant des espaces de rencontre (journées de réflexion, Pass Découverte¹¹, ateliers communs, journées de formation à la culture auprès des travailleurs sociaux, etc.). Il convient d'encourager et de continuer à soutenir de telles initiatives.

Propositions concrètes :

- Encourager les partenariats au niveau local entre les opérateurs culturels, socioculturels et ceux de la cohésion sociale, avec une attention spécifique pour les personnes précarisées, les primo-arrivants et les familles monoparentales ;
- Consacrer le rôle central des centres culturels dans la mise en œuvre de cette politique, en affectant à chaque centre culturel reconnu un poste ACS chargé de décliner le Plan Culturel pour Bruxelles au niveau local ;

¹⁰ Voir le site d'Article 27 : <http://www.article27.be> et le site de Lasso (<http://www.lasso.be/fr/about>).

¹¹ Journée de présentation par les institutions culturelles de leur programmation auprès des travailleurs sociaux sous une forme interactive et participative (tables rondes et ateliers).

- Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de la langue et de soutien scolaire ;
- Renforcer les possibilités de financement de projets culturels transversaux.

B. Encourager la médiation culturelle

Tout le monde aujourd'hui s'accorde sur l'importance de soutenir la médiation culturelle à Bruxelles. Certains préfèrent d'ailleurs parler de « participation culturelle », et du rôle des « passeurs de culture ».

Il n'est d'ailleurs pas question d'imposer, dans un travail de médiation, une vision de la culture ou de l'art mais plutôt de partager une expérience artistique, en établissant une relation entre un public et une œuvre donnée. La circulation des savoirs, des expériences et des compétences doit s'accomplir de manière réciproque, dans une optique d'échanges mutuels.

Plusieurs lignes d'action peuvent être concrètement dégagées. Elles se déclinent comme suit :

1. Renforcer le rôle de l'école comme premier lieu de médiation

L'école joue un rôle essentiel en matière de médiation culturelle.

L'enseignement maternel et primaire constitue un facteur essentiel dans la socialisation et l'intégration. L'école est en ce sens le premier acteur d'une véritable démocratie culturelle.

Celle-ci doit donc affirmer sa fonction d'éveil à la curiosité culturelle et aux pratiques artistiques ; elle doit aussi aider les jeunes à accéder à de multiples expériences culturelles.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret « culture-enseignement » du 24 mars 2006 permet déjà de financer des écoles et des opérateurs culturels qui développent ensemble des projets ponctuels, durables ou des partenariats privilégiés visant à favoriser la découverte culturelle chez les élèves. Une cellule transversale « culture-enseignement » a d'ailleurs été mise en place, et propose de nombreuses initiatives s'inscrivant dans cette perspective, en articulation avec les actions des administrations « culture » et « enseignement ».

Il convient donc de poursuivre cette importante collaboration entre les écoles et les institutions culturelles (cfr. résidences artistiques, pratiques artistiques des élèves, projets de collaboration, etc.), ainsi que la collaboration des écoles et des crèches avec les associations de médiation culturelle. Ce renforcement des collaborations entre secteur culturel et écoles ou associations doit s'opérer de manière cohérente sur le long terme.

Un autre exemple de cette pratique de collaboration est le « Pass à l'acte » mis en place par Le Théâtre des Tanneurs. Ce théâtre s'est associé à d'autres (Théâtre Océan Nord, Théâtre du Rideau, KVS) pour présenter le théâtre contemporain dans l'enseignement, en accompagnant des classes secondaires durant un an. Tout au long de l'année, les étudiants assistent à différents spectacles, participent à des ateliers et rencontrent les équipes et les comédiens. Ce théâtre organise également, pour les écoles supérieures en art, des soirées spéciales où les étudiants rencontrent les artistes – des étudiants relais se proposent d'établir le contact entre le Théâtre et l'école – et jouissent d'un tarif préférentiel.

Les programmes « La Culture a de la Classe », « spectacles à l'école » et « Art et vie » soutenus par la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles, poursuivent le même objectif : celui de mieux faire connaître la culture, notamment au travers de spectacles vivants. Pour que les écoles puissent remplir ce rôle, il faut également qu'elles y soient formées. Il convient donc d'outiller les équipes enseignantes sur la question culturelle, par la mise en place d'une formation à la médiation culturelle.

Une autre manière de favoriser les collaborations consiste à privilégier la présence d'artistes et de projets culturels au sein même de l'école via, par exemple, des résidences d'artistes amenés à travailler avec les élèves ou l'organisation d'expositions au sein des bâtiments scolaires, etc. Dans cette perspective, les « créatifs » ne sont pas à l'école pour faire de l'éducation artistique au sens strict, mais pour aider l'école à trouver, in fine, de nouvelles formes d'apprentissage plus ludiques et créatives¹².

Propositions concrètes :

- Poursuivre la collaboration entre les institutions culturelles (bibliothèques, ludothèques, centres culturels, musées) et les écoles ;
- Renforcer l'ouverture de l'espace scolaire aux pratiques artistiques en faisant appel à des organisations outillées en matière de médiation culturelle ;
- Former les enseignants à la médiation culturelle ;
- Développer l'offre culturelle pour les plus jeunes, notamment à travers les lieux spécifiques du Théâtre Jeunesse.

¹² Cet exemple a été cité par notre interlocutrice de la délégation culture pour la Commission Européenne : « Dans une école très défavorisée, les artistes ont demandé aux élèves quel était leur rêve pour l'école. Celui-ci était d'avoir leur classe dans un avion. Les artistes les ont aidé à trouver un avion qui ne fonctionnait pas sur un site de vente en ligne. Un designer très connu s'est porté volontaire pour faire le dessin de l'intérieur. Les élèves ont ainsi réussi à réaliser leur rêve : avoir cours dans un avion, dans la cour de l'école grâce principalement au bénévolat. » Ces projets visent donc plutôt à développer la créativité à l'école et à penser éducation de façon différente. Pour en savoir plus, consulter : <http://www.creative-partnerships.com/>

2. Réduire les obstacles à la participation culturelle

On l'a déjà souligné : la médiation culturelle poursuit un objectif de participation du plus grand nombre à la vie culturelle. Dans cette perspective, les enjeux se concentrent sur la suppression de tous les obstacles qui entravent son libre accès.

Ceux-ci peuvent être de nature socio-économique (les tarifs de certains lieux sont encore trop élevés, les efforts visant les populations précarisées sont insuffisants, etc...), de nature matérielle (les lieux culturels ne sont pas toujours accessibles à tous les handicaps...), de nature spatiale (il s'agit de la question de la proximité géographique), de nature visuelle (les signalétiques ne sont pas toujours adaptées) et enfin, de nature symbolique (beaucoup de lieux de culture seraient trop fortement marqués « haute culture » et sembleraient être réservés à des personnes et groupes occupant des positions sociales et culturelles « supérieures », d'un âge moyen, d'origine européenne, etc.).

- Les obstacles socio-économiques : *Établir une politique tarifaire adaptée*

Garantir la participation culturelle, c'est permettre à chaque individu d'exercer son droit à la culture – individuellement, ou via une organisation. Or, le coût objectif de certaines activités culturelles (théâtre, danse, cinéma, grandes expositions,...) constitue un des premiers obstacles à l'accessibilité de l'offre culturelle.

De nombreuses initiatives ont été développées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF pour renforcer l'accessibilité financière de la culture, tels que la gratuité des musées le premier dimanche du mois, les mécanismes de gratuité scolaire dans les musées, l'adoption d'un code des usagers culturels. Cette politique d'accessibilité renforcée à la culture doit impérativement être poursuivie.

Nous devons également intensifier nos efforts afin de toucher un public plus vaste, via un soutien continu aux initiatives telles que Article 27. Quelques 150 organisations sociales sont aujourd'hui en attente de partenariat avec Article 27, et parmi ces organisations, nombreuses sont celles qui touchent des publics cibles ; on y trouve notamment 47 maisons de jeunes. Le renforcement de ces partenariats apparaît donc comme une première étape essentielle pour faciliter l'accès à la culture dans la ville.

Il convient donc de pérenniser et de stabiliser l'action des associations travaillant à une meilleure accessibilité tarifaire aux lieux culturels reconnus.

La « carte riverain », limitée aujourd'hui au quartier des Marolles¹³, apparaît comme une initiative intéressante qui pourrait notamment être étendue à d'autres quartiers de la Région

¹³ Grâce à l'existence d'un partenariat local entre le Théâtre Les Tanneurs, Recyclart, le Centre Culturel Bruegel, l'Espace Magh, Les Brigittines et Art)&(Marges.

bruxelloise.

Un travail d'accompagnement culturel doit dans tous les cas soutenir ces différents types d'initiatives en vue de combiner la lutte contre les obstacles tarifaires et symboliques.

Enfin, un dernier obstacle tarifaire est encore pointé concernant l'accès aux centres d'expression et de créativité. De nombreux publics précarisés ne peuvent se permettre de s'y inscrire, alors même que la demande existe. Un dispositif de réduction des frais d'inscription doit dès lors être encouragé.

- Les obstacles matériels et visuels : *Tendre vers une architecture universelle des lieux culturels*

Pour toucher plus de publics, les activités culturelles doivent s'adapter aux différents profils de la population. Il est donc essentiel d'organiser les heures d'ouverture, le temps de la programmation et sa durée, selon les publics visés. Il faut aussi concevoir une architecture des lieux culturels qui soit la plus accessible à tous. En effet, les lieux culturels sont encore trop souvent mal conçus pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant d'autres handicaps. Une meilleure accessibilité pour les personnes présentant des handicaps physiques ou mentaux suppose aussi le développement d'outils spécifiques liés au toucher, à l'ouïe, à l'odorat, etc.

- Les obstacles symboliques : *Reconnaître l'importance des personnes-relais*

La réduction du coût de l'accès à la culture n'est cependant pas suffisante car elle ne résout pas l'existence d'obstacles symboliques à la fréquentation des lieux culturels : la peur, la gêne, la honte, le désintéret a priori, l'impression que l'on n'y comprendra rien, que cela ne nous est pas réservé, que « ça vole trop haut », autant de sentiments qui constituent des freins à la pratique culturelle.

La médiation culturelle doit donc également se concevoir comme un travail d'appropriation des offres culturelles jugées symboliquement inaccessibles par les personnes qui ne sont pas familiarisées avec elles. Il s'agit de les accompagner dans la démarche culturelle en trouvant des mots justes qui résonnent avec leurs propres expériences.

De la même façon, même si la proximité de l'offre a un impact favorable sur la fréquentation de l'espace culturel (pour un public plus vulnérable, il est en effet difficile de dépasser les « frontières sécurisantes » de son propre quartier pour pratiquer la culture), croire que l'existence d'une offre culturelle dans les quartiers va augmenter considérablement les pratiques culturelles, fait l'impasse sur la réalité des obstacles symboliques à la fréquentation des lieux culturels.

Une offre culturelle de proximité et une politique tarifaire adaptée doivent dès lors s'accompagner d'un important travail de médiation afin de faire reculer l'ensemble des frontières symboliques qui entravent son libre accès.

Cette médiation culturelle en direction de publics fragilisés (jeunes, nouveaux-arrivants, personnes précarisées, etc.) suppose donc un travail de longue haleine, au plus près des gens et de leur réalité quotidienne.

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF ont adopté, dans tous les secteurs, diverses mesures visant à renforcer le travail de médiation culturelle : encouragement aux pratiques de lecture, services pédagogiques dans les théâtres et musées, mission de médiation pour les Points Culture, etc.

Des « comités culturels » ont par ailleurs déjà été créés au sein de certaines organisations sociales, afin de mettre en place un parcours complet d'accompagnement à la culture au travers de l'organisation de spectacles, la mise en œuvre d'ateliers, la tenue d'un journal, etc...

Plus concrètement, ce travail s'appuie très souvent sur des « personnes-relais », actives au sein d'associations sociales et de quartier.¹⁴ Ce travail, s'il est souvent invisible, est identifié par les acteurs socioculturels comme une arme de première importance contre l'exclusion culturelle.

Par ailleurs, il convient également de promouvoir la mobilité de la personne au-delà de son propre quartier et d'encourager la mixité des publics.

Une autre démarche porteuse consiste à proposer des activités culturelles itinérantes, dans différents espaces publics, principalement dans des lieux souffrant d'un manque d'infrastructure culturelle. Ces expériences de cultures mobiles ne doivent pas seulement avoir lieu dans les quartiers populaires, mais peuvent aussi s'organiser dans des lieux culturels plus prestigieux.

Un travail en direction des familles permet enfin de déconstruire certains obstacles symboliques à la participation culturelle. Il convient dès lors de soutenir les initiatives de médiation culturelle à destination de ces familles dans les institutions, comme c'est déjà le cas pour certaines bibliothèques bruxelloises.

¹⁴ Notons que dans certains cas, ce travail de médiation est effectué par des « ambassadeurs ». Ce terme peut prendre deux significations : soit une personne disposant d'un profil social ou culturel proche des communautés concernées, de contacts et du langage adéquat. Ce profil leur permet d'établir un lien particulier avec elles, de les stimuler, de les encourager, de les accompagner vers l'offre culturelle. Soit, un artiste, comédien, danseur, plasticien, qui établit le lien entre l'œuvre et le public, et se fait le représentant de sa discipline artistique.

Propositions concrètes :

- Pérenniser l'action menée par les associations et institutions culturelles en faveur d'une politique tarifaire avantageuse ;
- Étendre l'expérience de la carte riverain à de nouveaux quartiers ;
- Renforcer l'accès aux Centres d'Expression et de Créativité aux publics précarisés ;
- Soutenir les pratiques des personnes-relais et des comités culturels ;
- Promouvoir les activités culturelles et artistiques itinérantes, à destination des homes, des hôpitaux, des institutions psychiatriques, des prisons, et plus généralement au sein de l'espace public ;
- Encourager une approche familiale de la médiation ;
- Continuer à systématiser l'accès aux personnes à mobilité réduite dans les projets de rénovation et les nouvelles infrastructures culturelles soutenues par la Commission communautaire française ou la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Soutenir l'accès à la culture pour les personnes aveugles et malvoyantes via un système d'audio-description ou, pour les personnes sourdes et malentendantes, via l'installation de boucles à induction et la traduction gestuelle ;
- Soutenir l'offre culturelle de proximité (Maisons des Cultures, Centres Culturels), en développant une politique d'ouverture sur le quartier et en créant des partenariats avec les associations de quartier.

3. Articuler les différents dispositifs de médiation culturelle à l'échelle régionale

L'intérêt d'une mise en commun des initiatives existantes à l'échelle de la Région bruxelloise paraît aujourd'hui démontré. La médiation culturelle recouvre en effet des pratiques très diverses. En outre, l'enjeu majeur de cette médiation, qui vise à encourager la participation culturelle de tous, doit être considérée comme une priorité politique absolue en matière de développement culturel.

Enfin, les acteurs ressentent le besoin de définir une stratégie commune et de mutualiser les bonnes pratiques. Il apparaît dès lors opportun de fédérer les acteurs de la médiation au sein d'un même réseau à Bruxelles. Ce réseau aurait pour rôle de créer un espace de débat et d'échanges de bonnes pratiques ; d'évaluer les outils de médiation mis en place en vue de toucher les publics ; de créer des outils communs adaptés à l'ensemble des réalités sociales.

Proposition concrète :

- Développer un projet de médiation culturelle à l'échelle du territoire de la Région.

Celui-ci viserait à systématiser l'accès aux programmes et aux projets culturels, dans l'ensemble des réseaux scolaires, publics et associatifs, en concertation avec les opérateurs actifs en matière de médiation culturelle.

4. Soutenir le développement d'une formation en médiation culturelle

Corollaire nécessaire du point précédent, la médiation culturelle suppose la mise en place d'une formation adaptée. Deux sortes de formation à la médiation peuvent être envisagées.

D'une part, une formation continue à la médiation culturelle doit être mise sur pied. Elle viserait à donner des outils aux acteurs culturels, aux travailleurs sociaux et aux enseignants et, dans le même temps, à renforcer le lien entre les institutions culturelles et les écoles.

D'autre part, une formation universitaire à la médiation culturelle, soucieuse d'une prise en compte de la diversification des pratiques artistiques et des publics, doit également être envisagée en vue de professionnaliser le métier.

Quant à la médiation interculturelle, étant donné le caractère pluriculturel de Bruxelles et l'arrivée importante de primo-arrivants depuis une décennie et une demande en hausse, elle doit également être soutenue.

Propositions concrètes :

- Mettre en place une formation continue à la médiation culturelle à destination des acteurs culturels, socioculturels et du monde enseignant ;
- Soutenir les formations universitaires existantes qui touchent à la médiation culturelle ;
- Soutenir la formation à la médiation interculturelle des intervenants sociaux, culturels et éducatifs.

5. Investir les médias comme outils de médiation culturelle

Le rôle joué par les médias dans la mise en valeur de l'offre culturelle mérite d'être souligné. La télévision joue notamment un rôle central dans le processus de diffusion et de médiation culturelles, mais avec une tendance à privilégier une « culture de masse », au détriment de projets culturels bruxellois plus locaux. Il convient dès lors de mentionner certaines initiatives comme l'émission « Coup de Pouce »¹⁵, permettant de donner de la visibilité aux projets

¹⁵ « Coup de Pouce » est une émission nourrie par un collectif d'associations qui est diffusée sur Télé-Bruxelles

culturels et artistiques mis en place dans la Région, ainsi qu'aux artistes locaux.

Les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) doivent aussi être évoquées.

Plusieurs études démontrent que les « désengagés culturels » sont surreprésentés dans les quartiers centraux, et, de manière générale, dans les quartiers défavorisés socialement, les « connectés culturels » (à savoir ceux qui pratiquent les NTIC) y sont également.

Sachant que les « connectés » sont surtout des jeunes, on peut émettre l'hypothèse que parmi les connectés se trouvent des jeunes issus des classes populaires¹⁶. Il s'agit là d'un défi considérable pour nos politiques culturelles, dans la mesure où la socialisation culturelle s'opère désormais largement, pour ces jeunes en particulier, via une culture d'écran tout à fait spécifique, loin des lieux habituels des politiques culturelles, et sans que ces dernières ne puissent agir significativement sur les contenus. Ces espaces numériques sont pourtant non seulement des espaces de consommation culturelle, mais aussi des lieux de création culturelle.

Propositions concrètes :

- Valoriser par le biais des médias la pratique associative au sein des quartiers ;
- Former les intervenants culturels, sociaux et scolaires aux NTIC ;
- Investiguer la culture d'écran pour relier certains publics à l'offre culturelle subventionnée, en partenariat avec les bibliothèques publiques ou encore l'Atelier du Web.

C. Promouvoir l'interculturalité et la reconnaissance de la diversité

La culture est largement le reflet de la réalité urbaine dans laquelle nous évoluons. Il est donc essentiel que la dimension interculturelle de Bruxelles soit effectivement intégrée dans le secteur culturel.

Il existe une pluralité de références culturelles, en raison du caractère cosmopolite de la population bruxelloise¹⁷. Et pourtant, force est de constater que certaines cultures vivent une forme d'exclusion face à la culture « légitime ».

depuis 12 ans.

¹⁶ Des études françaises sur les pratiques culturelles montrent que même si les jeunes n'en déclarent aucune (du moins reconnue comme telle dans le cadre de l'enquête) ils utilisent les NTIC.

¹⁷ D'une certaine façon, elle inclut également la question de la cohabitation des politiques culturelles francophone et néerlandophone.

Faut-il reconnaître cette diversité culturelle, ou au contraire, ne travailler que sur nos fondements communs et universels ? Jusqu'où aller dans la reconnaissance des spécificités culturelles ? Peut-on soutenir certaines initiatives émergeant de communautés minoritaires ?

Le débat semble aujourd'hui ouvert.

Certains assimilent pratiques communautaires avec communautarisme, et estiment qu'il ne faut pas soutenir la logique d'un entre-soi culturel.

D'autres considèrent plutôt l'entre-soi comme un tremplin possible vers un véritable projet interculturel ; dans cette mesure, l'entre-soi ne serait pas synonyme de rejet des valeurs de la société d'accueil, mais constituerait au contraire un réservoir de ressources culturelles, sociales, économiques, symboliques et constitutives d'une véritable intégration. Dans cette mesure, la non-reconnaissance par les pouvoirs publics, des expériences mono-culturelles des groupes minoritaires conduirait au renforcement des frontières culturelles et à la défiance réciproque. Le fait de catégoriser des initiatives culturelles à partir de leurs groupes d'origine (maghrébine, turque, arabo-musulmane...) reviendrait par ailleurs à méconnaître la dynamique de la ville et d'une « culture urbaine » qui s'enrichit de sa diversité.

Nous estimons qu'un champ d'expression doit en tout état de cause être laissé à toutes les cultures présentes sur le territoire. Sans cet espace de liberté et de reconnaissance symbolique de la part des pouvoirs publics, nous risquons de rencontrer de grandes difficultés à l'heure d'organiser l'espace public, lequel se fonde sur les valeurs communes et la citoyenneté. Car sans reconnaissance des identités culturelles, il n'est pas de projet commun et universel possible.

La création de ces deux types d'espaces doit donc être conçue de manière interdépendante. En revanche, nous estimons que l'ensemble des manifestations culturelles doit être organisé dans un esprit d'ouverture à l'égard de l'ensemble de la population bruxelloise, et doit revêtir un intérêt culturel.

Au cœur de la promotion de l'interculturalité et de la diversité, se pose concrètement le choix des « outils » à mettre en place pour rencontrer cet objectif.

1. Encourager l'interculturalité au sein de la programmation et des équipes culturelles

Il s'agit d'une part de rendre plus visibles les espaces et les activités qui s'inscrivent dans cette dimension interculturelle et d'autre part, de libérer dans le même temps les expressions culturelles des populations issues de l'immigration, qu'il s'agisse d'aspects plus traditionnels de la culture ou d'expressions émergentes, souvent soutenues par les jeunes (hip-hop, slam, etc.).

Il convient donc de diversifier les programmations en croisant les contenus culturels, traditionnels et émergents. De plus, une programmation hybride offre des opportunités pour mixer des publics très divers.

Une offre culturelle diversifiée implique également de travailler avec les ambassadeurs ou les personnes-relais évoquées plus haut, et d'intégrer les usagers via des « conseils de participation » au sein des institutions culturelles de façon à construire ensemble leur programmation. Car tout le monde aujourd'hui s'accorde sur un point : l'utilisateur, le producteur culturel « profane », l'amateur, dispose de compétences et de ressources réelles pour penser la culture, l'évaluer et la pratiquer. De nombreuses associations développent d'ailleurs leur action dans cette optique, en s'appuyant sur les publics et en valorisant leurs ressources, dans une perspective d'appropriation de l'espace culturel par tous¹⁸.

La reconnaissance de la diversité culturelle passe aussi nécessairement par l'intégration dans les équipes culturelles de professionnels ou d'amateurs d'origines culturelles minoritaires ou de groupes sous-représentés de la population. Trop souvent encore, le personnel des institutions culturelles est essentiellement diversifié dans les postes d'accueil ou d'entretien plutôt qu'aux postes de programmeurs, au sein de la régie ou des conseils d'administration d'institutions culturelles.

A cet égard, des progrès significatifs ont été enregistrés ces dernières années, notamment à travers l'obligation, dans les conventions et contrats-programmes des opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de consacrer une attention particulière à la promotion de la diversité culturelle, ou encore, grâce à une meilleure prise en considération des artistes issus de l'immigration par les instances d'avis.

Enfin, le rôle des associations dites communautaires, aujourd'hui largement méconnu, devrait par ailleurs être l'objet d'une attention et d'une reconnaissance accrues – notamment dans leur rôle de relais entre les populations et les institutions culturelles.

Dans cette optique, la création d'une Maison de la Diversité est une initiative qui suscite un large enthousiasme du secteur social et culturel en général. Cette maison serait le lieu retraçant l'histoire commune de l'immigration à Bruxelles, et qui ouvrirait à la (re)connaissance de l'héritage des populations immigrées et de leurs apports contemporains à la ville.

Le musée serait également un lieu de débat, de rencontres, de réflexion – et de médiation, qui s'adresserait largement aux écoles et associations. Enfin, il constituerait un espace de diffusion des différents patrimoines et expressions culturels.

¹⁸ Voir leur rapport sur la médiation, p. 26-28.

Propositions concrètes :

- Poursuivre l'intégration de la dimension interculturelle en diversifiant les équipes interculturelles, en « métissant » les programmations, en favorisant la participation culturelle de toutes les composantes de la population et en formant l'ensemble des acteurs concernés à l'approche interculturelle ;
- Remettre annuellement un « Prix de la Diversité » à l'opérateur culturel ayant fourni les efforts les plus remarquables en ce sens ;
- Soutenir la mise en réseau des acteurs travaillant sur les questions de l'interculturalité ;
- Encadrer le rôle des associations communautaires ;
- Encourager la création de nouvelles Maisons des Cultures ;
- Créer une Maison de la Diversité ;
- Porter une attention particulière à la dimension européenne et internationale de Bruxelles dans l'éducation à la culture ;
- Valoriser la présence des instituts culturels des pays membres de l'Union européenne, et en faire un atout pour mieux valoriser ces différentes cultures européennes ;
- Encourager la participation citoyenne à l'élaboration de politiques culturelles locales, via les comités d'usagers.

2. Valoriser de nouvelles formes d'expression culturelle

La reconnaissance des diversités culturelles n'implique pas seulement la prise en compte des expressions et attentes culturelles des populations d'origine immigrée. Les cultures alternatives, underground demandent elles aussi à être soutenues activement.

Ces dernières années, des dispositifs spécifiques de soutien ont été mis en place pour prendre en compte diverses disciplines émergentes, tels que les arts urbains, ou encore certains courants alternatifs dans le secteur des Musiques non Classiques, et ce, tant en Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'au sein de la Commission Communautaire française. De tels efforts doivent être poursuivis.

Les porteurs de tels projets alternatifs sont enfin moins demandeurs d'une reconnaissance structurelle, que de soutiens ponctuels, éphémères et flexibles, d'ailleurs plus en phase avec les contenus de ces formes d'expression culturelle, tels que : mise à disposition d'espaces de répétition, accès à du matériel coûteux, financements ponctuels, etc.

Propositions concrètes :

- Maintenir une attention soutenue au développement des formes d'expression urbaine, populaire et contemporaine, ainsi qu'à la pratique amateur ;
- Prévoir des formes d'aide plus souples et flexibles pour les projets éphémères tels que du prêt de matériels et de locaux.

3. LA /LES CULTURE(S) : SOURCE DE CRÉATIVITÉ ET D'INNOVATION

« L'offre en matière d'enseignement artistique est d'une exceptionnelle qualité à Bruxelles, de la part des deux communautés. (...) Beaucoup d'écoles artistiques bruxelloises ont une réputation internationale et attirent chaque année de nombreux étudiants étrangers. (...) De plus en plus d'artistes habitent ou résident à Bruxelles. (...) Des artistes émergents trouvent à s'abriter dans des ateliers et lieux de travail structurés. (...) À Bruxelles, les artistes accomplissent un travail considérable de création et de recherche où ils côtoient de nombreux producteurs et créateurs de différentes disciplines¹⁹. »

Ce chapitre intitulé « Bruxelles, ville créative » du plan culturel élaboré par le RAB/BKO souligne un fait bien établi : Bruxelles est une ville extrêmement dynamique à tous les niveaux de la chaîne artistique, de la formation à l'offre culturelle, en passant par la création. Cette vitalité culturelle fait de notre Région un carrefour international pour les arts et les différentes disciplines artistiques que sont la danse contemporaine, l'opéra, le jazz, les arts plastiques, etc. Nous pouvons également nous prévaloir d'une vie associative florissante, et d'une filière créative s'imposant de plus en plus comme un véritable « label bruxellois ».

Ces filières créatives représentent par ailleurs un enjeu important pour la revitalisation urbaine. En effet, l'arrivée d'artistes et de nouveaux créateurs entraîne souvent une transformation culturelle intéressante dans les quartiers concernés. Ceux-ci constituent une source d'inspiration de beaucoup de processus créatifs, car les artistes y trouvent, outre la présence des deux communautés, un ensemble de formes culturelles et ethniques mélangées qui les stimulent à tous niveaux.

Cette grande diversité doit nous encourager à positionner Bruxelles comme un lieu de travail créatif et inspirant, mais aussi, à reconnaître et à valoriser à sa juste mesure cette dynamique culturelle bruxelloise.

Il nous appartient dès lors de soutenir les artistes et créateurs dont le travail contribue largement à forger notre identité collective et à enrichir, dans un renouvellement permanent, notre patrimoine culturel régional.

Différentes difficultés doivent toutefois être soulignées, eu égard au développement d'une carrière artistique en Région bruxelloise :

- **L'information culturelle demeure parcellaire et peu coordonnée** : avoir une connaissance globale de l'offre culturelle à Bruxelles reste une gageure pour le public, de même qu'il peut être complexe de maîtriser les arcanes de l'administration de la culture pour accéder à l'ensemble des informations (les sources de financement, les structures de

¹⁹ Plan culturel RAB/BKO, p. 31-32, *op.cit.*

formation, les lieux de résidences et les ateliers d'artistes ou des salles de répétition, les statuts d'emploi...). Une information plus transparente et plus complète, tant à destination des artistes que du public, passe par la création d'outils permettant à chacun de tirer profit d'une meilleure coordination de l'information.

- **Il est difficile de développer des projets biculturels** : souvent les initiatives qui connaissent le plus de succès, qui semblent rencontrer les attentes du public et des usagers et s'avèrent en définitive parmi les plus performantes à Bruxelles, s'adressent aux deux communautés et, pour certaines d'entre elles, cultivent le multiculturalisme²⁰. Pourtant de telles initiatives, (comme BXL 2000 et BRXLBRAVO), qui sont de vastes projets de collaboration inter-culturels n'ont pu pérenniser leur structure en raison du manque de soutien des pouvoirs publics communautaires. Aujourd'hui encore, des initiatives comme la cartographie de l'offre culturelle à Bruxelles ou le projet de la Zinneke Parade de constituer non plus deux ASBL, (l'une francophone et l'autre flamande) mais une seule, biculturelle, rencontrent certaines difficultés. Ce point sera toutefois abordé plus spécifiquement dans le chapitre consacré à la Gouvernance culturelle.

- **Les jeunes artistes sortant des écoles d'art bruxelloises sont parfois « découragés » par le peu de perspective de carrière qui s'offre à eux dans les circuits bruxellois**, alors que la formation dispensée par ces écoles bénéficie pourtant d'une réputation internationale. Bien que les écoles artistiques bruxelloises attirent chaque année davantage d'étudiants étrangers, les effectifs belges francophones diminuent dans le même temps. Ceci s'explique sans doute partiellement par le fait que les étudiants en art et les artistes étrangers peuvent compter sur un double soutien institutionnel, de la part de leurs instances nationales et régionales, mais aussi de la part des institutions belges, tandis que les artistes belges ne peuvent émerger qu'à leur Communauté. Ainsi, nombreux sont les jeunes artistes qui renoncent ou abandonnent cette carrière, à défaut d'un cadre cohérent et d'un accompagnement dans la durée.

Dès lors, il importe de mieux soutenir nos artistes dès l'école, afin que ceux-ci gagnent en visibilité, tant sur la scène artistique bruxelloise qu'internationale. La richesse artistique bruxelloise couplée à la qualité, reconnue internationalement, de ses écoles d'art exige un accompagnement ambitieux, à la hauteur de la qualité des artistes qui résident et travaillent à Bruxelles et des jeunes artistes qui y sont formés.

- **Enfin, un manque de dialogue entre les communautés, comme entre le privé et le public est souvent pointé**. Les acteurs culturels appellent donc aujourd'hui de leurs vœux et à juste titre une plus grande collaboration et la recherche de synergies permettant de préserver durablement le dynamisme du secteur et de capitaliser ses atouts.

²⁰ On citera parmi d'innombrables exemples, Passa Porta, le Kunstenfestival des arts, Flagey, Komplot et même dans une certaine mesure Smart...

Différentes pistes d'action peuvent être proposées d'une part, dans le sens d'une meilleure coordination de l'information culturelle et d'autre part, dans le soutien renforcé aux opportunités de carrière des artistes, ainsi que dans le développement des espaces de création et l'accompagnement des projets artistiques.

A. Coordonner l'information, fédérer les ressources et encourager la concertation

L'offre artistique à Bruxelles est dense mais disparate : il existe, dans les deux communautés, de nombreux artistes émergents ou confirmés, de multiples initiatives et infrastructures d'information, d'encadrement et de promotion de leur travail, et diverses sources de financement. Malheureusement, la coordination entre ces différentes instances fait défaut. Le problème n'est pas tant celui du manque d'information, que celui de son éparpillement et du peu de rationalité de sa diffusion.

Une meilleure politique de soutien passe donc en premier lieu par la mise en place d'une politique de communication mieux adaptée.

Actuellement, chaque communauté établit ses propres systèmes de recensement et d'information, basés sur des grilles de lecture et des critères d'évaluation propres. Par conséquent, il existe peu d'échanges entre les secteurs artistiques (comprenant artistes, opérateurs et publics) francophones et néerlandophones, leurs scènes respectives se rencontrant difficilement.

1. La cartographie : pour une base de données complète des acteurs et des lieux culturels

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Cocof travaillent de concert, depuis 2009, à cartographier l'ensemble des opérateurs soutenus conjointement ou non par ces deux administrations, en réalisant un important travail d'harmonisation de leurs données.

La fonction de cette cartographie est triple, relativement aux différents publics qu'elle vise :

- donner une assise objective aux décisions prises par les *pouvoirs subsidiaires* concernant l'affectation des fonds publics aux activités culturelles et artistiques ;
- mettre un annuaire professionnel à disposition des *acteurs culturels* afin d'améliorer leur vision de cet espace culturel sur le territoire bruxellois et encourager ce faisant les possibilités de collaboration entre eux ;
- informer le *grand public*, notamment par le biais de cartes en ligne.

De manière générale, la cartographie doit permettre au secteur culturel ainsi qu'à d'autres intervenants (pouvoirs publics, équipes de recherche universitaire,...) de procéder à différentes analyses sur les politiques et pratiques des secteurs culturels bruxellois. Elle sert à saisir les logiques d'implantation, y compris des pouvoirs organisateurs, à identifier les espaces en friche, à permettre aux acteurs culturels de se rencontrer et ainsi à faciliter ces échanges.

Si la cartographie de l'offre culturelle subventionnée est actuellement finalisée du côté francophone, elle doit encore être complétée par celle de la VGC, afin de fournir une vue globale de l'offre culturelle subventionnée en Région bruxelloise.

Dans un second temps, il conviendra de compléter cette première base de données par l'offre culturelle non subventionnée, de même que celle organisée par les pouvoirs locaux, le fédéral, l'Europe, ainsi que les emplois affectés au secteur culturel. Une telle mission pourrait être confiée à l'ADT, laquelle travaille déjà au recueil de données en matière d'équipements culturels. Celle-ci pourrait également se voir confier la mise à jour de cette base de données.

2. *Artistinbrussels.eu* : un service d'information web plurilingue à l'usage des artistes

Les organisations et initiatives apportant un soutien aux artistes sont nombreuses : il existe de nombreux ateliers ou lieux de répétitions et de recherche ; certaines structures dispensent des conseils administratifs, légaux et fiscaux ; les maisons de production ont développé une expertise en promotion, communication et diffusion ; il existe diverses sources de financement dans les deux communautés, etc. Ces initiatives sont toutefois très disséminées et manquent souvent de moyens pour contribuer à une promotion ciblée. De plus, l'information reste la plupart du temps liée à une discipline spécifique ou à une Communauté. Construire sa carrière à Bruxelles, qu'on soit étranger ou autochtone, implique dès lors d'opérer un choix qui ne facilite pas les échanges, ni entre disciplines ni entre Communautés.

La mise en place d'un site internet à destination des créateurs et artistes, qui intègre le cadastre des infrastructures disponibles mais aussi l'offre de formations, services, outils et soutiens proposés, devrait par conséquent être envisagé. Ce site fédérateur pourrait non seulement centraliser les informations et mettre en réseau les artistes, mais aussi favoriser les rencontres entre opérateurs et programmeurs culturels. Il pourrait également devenir un observatoire des pratiques émergentes, de leur distribution spatiale et de leur évolution.

Les objectifs de ce portail seraient les suivants :

1. Créer, avec les organismes qui en disposent déjà en interne²¹, une base de données qui

²¹ Notons que *Artistsinbrussels.eu* ne veut pas développer une « nouvelle » base de données, mais favorise plutôt des collaborations avec des bases de données existantes, via des solutions techniques. Par exemple, le RAB/BKO avait un accord de collaboration avec Smart qui a récemment mis en ligne le « Répertoire des aides et des soutiens aux artistes », qui regroupe plus de 600 aides et services de toute nature, en français et en néerlandais, et qui couvre toutes les disciplines artistiques. Les deux structures ont donc collaboré au niveau de la construction technique de la base de données du répertoire de Smart, afin que celle-ci puisse servir ultérieurement

centraliserait les services de soutien aux artistes : soutien administratif (centre d'aide administratif, bureaux d'intérim, VDAB, centre d'information et de soutien à la régularisation, etc.) ; soutien financier (subsides, mécénat, fondations) ; soutien à la communication et à la promotion (maisons de production, bureaux de management alternatifs, etc.) ; soutien logistique et technique (centres d'art, agences artistiques alternatives, etc.) ; formation, ateliers, stages. Un tel service d'information suppose l'intégration d'une *cartographie* des lieux de création et des structures de soutien existant à Bruxelles.

2. Faire de *Artistsinbrussels.eu* un *lieu de rencontre virtuel* pour les artistes bruxellois où ils pourraient partager de l'information, lancer des appels et échanger des expériences. Il s'agirait moins d'un *forum* que d'une *plateforme* de rencontre pour l'offre et la demande culturelles.
3. Promouvoir au niveau national et international cette communauté d'artistes, de manière à promouvoir Bruxelles comme « ville de créateurs ».

3. L'agenda culturel commun : une base de données centralisées des activités culturelles bruxelloises et une nouvelle mission pour la Médiathèque (désormais Point Culture)

Il existe déjà de nombreuses bases de données relatives aux activités culturelles et artistiques à Bruxelles ; par conséquent, les acteurs culturels se voient obligés de démultiplier les canaux de transmission de leurs informations vers des diffuseurs qui ont chacun leur propre système de collecte de l'information. De plus, ils ne disposent souvent pas d'informations « critiques » sur les activités proposées.

La Fédération Wallonie-Bruxelles vient à cet égard d'apporter une contribution décisive à l'amélioration de la communication relative à l'offre culturelle en Région bruxelloise.

Une convention entre VisitBrussels (associé à la Fondation pour les Arts) et la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la gestion des données de l'agenda culturel bruxellois est en effet entrée en application le 1^{er} janvier 2012.

VisitBrussels gère désormais une base de données d'événements et de manifestations culturelles couvrant l'ensemble des opérateurs et institutions de la Région bruxelloise. Son service « agenda » couvre l'offre privée et publique, francophone et néerlandophone.

En vertu de la convention conclue, VisitBrussels fournit à la Fédération l'ensemble des contenus nécessaires pour alimenter quotidiennement l'agenda du site culture.be. Cela permet à la Fédération de disposer d'un agenda exhaustif et de faire rayonner l'offre culturelle bruxelloise

sans créer de double emploi (pas de double encodage pour les opérateurs et institutions, etc).

Un partenariat a également été établi complémentirement avec la cellule « Culture-enseignement » du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour la communication d'informations spécifiques sur l'offre culturelle à destination du public scolaire.

Cette banque de données exhaustive est enfin complétée par une mission nouvelle confiée à la Médiathèque, désormais intitulée « Point Culture » dans le cadre de son contrat-programme 2013-2017. Celle-ci consiste à informer et à conseiller les publics en matière d'offre culturelle, avec une attention toute particulière pour les publics scolaires.

« Point Culture » assurera aussi désormais la diffusion et la promotion culturelle, notamment par un système de billetterie centralisé, ainsi que par l'organisation d'événements de promotion divers (« showcases », expositions, conférences, etc.).

Propositions concrètes :

- Créer des outils visant une meilleure coordination de l'information et la fédération des ressources au niveau de l'offre culturelle, ce qui implique notamment de :
 - Mettre au point une cartographie complète de l'offre culturelle avec le concours des administrations concernées et de l'ADT ;
 - Mettre en place un site internet à destination des créateurs et artistes qui intègre l'ensemble de l'offre de formations, outils et soutiens proposés, ainsi qu'un guide en ligne des espaces culturels et événementiels disponibles sur le territoire de la Région de Bruxelles-capitale ;
 - Consacrer le rôle de Point Culture comme centre d'information et de conseil en matière d'offre culturelle ;
- Organiser le soutien aux projets biculturels (voir infra, chapitre « Gouvernance »).

B. Soutenir les opportunités de carrière des artistes

Le découragement de certains jeunes artistes est lié à leur manque de formation au sein des écoles artistiques, du point de vue de leur préparation aux conditions du travail culturel et artistique.

La dispense de compétences sociales, administratives et professionnelles pour préparer les étudiants à s'intégrer et se faire une place dans le monde de l'art fait déjà partie de l'enseignement artistique ; toutefois, cette formation pourrait être davantage formalisée, notamment via l'organisation de journées thématiques destinées aux étudiants de Master,

autour de disciplines particulières (la production audiovisuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, les dispositifs d'accompagnement à l'expérimentation musicale en Belgique, etc). Les contenus peuvent être traités de manière théorique mais doivent ensuite être mis en contexte à travers d'exemples pratiques, concrets et basés sur des échanges de savoirs²² avec des responsables d'institutions artistiques et d'administrations.

Par ailleurs, la scène artistique bruxelloise fonctionne en *réseaux de connaissances* et d'« affinités esthétiques », mais aussi en réseaux communautaires. Pour favoriser l'intégration des étudiants en art à ces réseaux au cours de leur formation, il convient dès lors de renforcer les liens entre les écoles supérieures et les institutions artistiques, que ce soit sous la forme de stages ou de programmes de parrainage, avec des artistes expérimentés dans le cours d'une production ou d'une création par exemple, ou encore via des expositions de leurs travaux au sein de ces institutions. Bien qu'il existe de nombreuses collaborations de terrain articulant des échanges d'enseignants et d'étudiants notamment, aucune collaboration structurelle n'est à ce jour mise en place. Aussi, les collaborations entre écoles artistiques doivent être encouragées, notamment via des expositions collectives des Masters.

Enfin, la scène artistique forme un tout interdépendant : l'accompagnement des talents émergents perd toute sa pertinence s'il ne permet pas leur circulation entre les diverses institutions artistiques régionales et nationales et leur rayonnement international. Nombreux sont les artistes confirmés qui restent « bloqués » en milieu de carrière avec de maigres perspectives de reconnaissance sur d'autres scènes, notamment internationales.

Il convient donc de renforcer les dispositifs d'aide visant également les carrières artistiques « en cours », tels qu'ils existent déjà pour certains secteurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, telles que : bourses de complément de formation, bourses d'étude, de voyage et aides à la diffusion des services du ministère de la Culture comme de WBI) pour aider les artistes confirmés à accéder à une notoriété internationale.

Propositions concrètes :

- Développer la formation des étudiants en art ;
- Encourager les collaborations structurelles entre écoles supérieures et institutions artistiques à l'échelle nationale et internationale ;
- Mettre en valeur les productions des étudiants en art dans certains événements publics ;
- Renforcer les dispositifs spécifiques de soutien pour les carrières artistiques en cours.

²² Voir le dispositif STRATEGO proposé dans le programme de formation culturelle 2011-2012 par la FWB.

C. Développer les espaces de création et accompagner les artistes

Toute société, comme tout individu, a besoin de représentations du monde, des autres et de soi pour donner un sens à son existence et s'imaginer un futur. Différentes institutions remplissent cette fonction selon les cultures et les époques. Dans notre culture, la religion, l'art et la science ont historiquement assuré cette mission. L'art est, de tout temps, ce qui permet à une époque, à une société, de prendre la mesure de ses contradictions et de se donner une perspective d'avenir.

Il y a donc nécessité d'investir, non pas dans l'art comme marchandise, capital touristique ni même comme patrimoine culturel, mais dans la recherche fondamentale en art comme en science. En effet, il est essentiel de miser sur un modèle culturel de société qui défende la culture et l'art comme valeurs intrinsèques, mais aussi comme facteurs de développement social et culturel et économique.

Les « laboratoires artistiques » et les « bureaux de management alternatif »²³ centrés sur la recherche artistique sont à cet égard des structures importantes, qui donnent aux artistes le temps, l'espace et les outils pour développer leur travail.

Les artistes peuvent y développer des projets de création, tout en bénéficiant d'un soutien logistique et administratif et de l'attention de curateurs et de programmeurs internationaux. Ces espaces constituent un « premier cercle » de reconnaissance sur la scène artistique et répondent aux besoins que génère l'évolution des pratiques artistiques, qui accorde de plus en plus d'importance à la recherche multidisciplinaire dans une perspective internationale.

Ces structures permettent aussi aux artistes en début de carrière de sortir de leur isolement et d'intégrer ces « réseaux » en nouant des liens professionnels avec les lieux de diffusion régionaux, nationaux et internationaux. Elles doivent donc être considérées comme un tremplin vers la reconnaissance publique.

Un autre avantage de ce système est qu'il stimule le renouvellement des artistes, participant par là-même au dynamisme artistique de Bruxelles.

Il convient donc de soutenir davantage ce type d'initiatives soutenant la recherche artistique. L'événement *Open House*²⁴, soutenu de manière conjointe par la Cocof et la VGC, avait d'ailleurs pour but d'attirer l'attention sur le travail effectué et les pratiques innovantes de telles organisations, tout en promouvant les artistes qu'elles représentent et en leur donnant l'opportunité de renforcer les liens entre elles.

²³ Souvent, des bureaux de production accompagnant des artistes (toutes disciplines confondues ou accompagnement plus sectoriel) au niveau de la production, de la promotion, de l'administration et de la gestion financière. Exemple : *Margarita production*, *Caravan Production*, etc.

²⁴ 17-18-19 Mai 2012. En collaboration avec le Brussels Kunstenoverleg (BKO), le Kunstenfestivaldesarts (kfa), le Vlaams Theater Instituut (Vti), BAM et La Bellone. www.openhousebrussels.be

Le deuxième volet du soutien aux artistes englobe tout l'accompagnement logistique, juridique, fiscal et administratif de ces derniers. Même si des organismes privés tels que Smart remplissent aujourd'hui ces missions d'intérêt public, il nous revient aussi, en tant que pouvoirs publics, d'assumer notre part de responsabilité en la matière.

A cet égard, le projet de Guichet pour les Arts, porté par la Fédération Wallonie-Bruxelles, apporte une réponse concrète en matière d'encadrement des artistes. Ceux-ci pourront en effet bientôt accéder à un guichet centralisé, tous secteurs confondus, afin de bénéficier d'une guidance juridique, fiscale, et administrative, sur le modèle du Kunstenloket flamand.

Enfin, il convient de mettre à disposition des artistes les lieux non affectés du parc immobilier de la Région et ce, afin de répondre aux besoins existants en matière d'ateliers artistiques.

Propositions concrètes :

- Soutenir davantage les laboratoires de recherche et les résidences d'artistes ;
- Organiser un point d'appui centralisé pour l'accompagnement juridique, fiscal et administratif des artistes ;
- Affecter de manière temporaire certains espaces libres (friches, espaces publics, privés,...) aux activités artistiques (ateliers, expositions, chapiteaux).

D. Évaluer le financement global du secteur culturel et artistique

Dans un contexte de crise économique, et alors qu'une réforme du statut de l'artiste est aujourd'hui envisagée par le Gouvernement fédéral, la question du soutien à l'emploi culturel et artistique se pose avec plus d'acuité que jamais. Il convient dès lors de fournir aux Gouvernements tous les outils nécessaires pour évaluer, et le cas échéant, repenser les dispositifs de financement, en tenant compte des spécificités sectorielles et des dimensions transversales.

Cette préoccupation est déjà partiellement rencontrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF à travers le travail de cartographie qui a été initié dans le cadre du chantier des Assises du Développement culturel territorial. Elle devrait être poursuivie par la finalisation du cadastre de l'emploi culturel et artistique dans la Région de Bruxelles-Capitale, et par la réalisation d'une étude qualitative réalisée par l'Observatoire des Politiques Culturelles.

Par ailleurs, il conviendrait d'évaluer l'intérêt d'un plus grand renouvellement des directions des fondations d'intérêt public et des Musées publics.

Propositions concrètes :

- Mener une évaluation globale du financement du secteur artistique et culturel à Bruxelles sur base de la cartographie de l'offre culturelle, du cadastre des emplois et d'une étude qualitative de l'Observatoire des politiques Culturelles ;
- Favoriser la mobilité et le renouvellement de leurs directions des institutions artistiques.

4. LA/LES CULTURE(S) : SA TRANSVERSALITÉ AVEC D'AUTRES SECTEURS

Depuis « Bruxelles 2000-Ville européenne de la Culture », les projets culturels se sont fortement affirmés sur le territoire régional : une dynamique importante s'est instaurée dans notre Région, grâce au concours de différents réseaux d'acteurs qui ont amorcé un processus de mutualisation des pratiques novatrices, en contribuant au rayonnement régional et international de Bruxelles.

Cette dynamique a suscité de la part des pouvoirs publics la volonté de connecter davantage les politiques culturelles aux compétences gérées par la Région bruxelloise, et ce, malgré les différences de fonctionnement entre institutions régionales et communautaires.

La culture étant un enjeu important pour toute métropole internationale, nous devons, à l'instar de grandes villes telles que Londres, Paris ou Barcelone, jouer davantage notre carte « Culture », non seulement en Europe, mais aussi partout dans le monde.

La qualité de nos musées, de notre patrimoine, le savoir-faire de nos artistes, de nos artisans et de nos entrepreneurs est un véritable atout. Dans un monde de plus en plus globalisé, la culture permet en effet aux grandes villes de se différencier entre elles, en misant sur des ressources locales et patrimoniales non-délocalisables.

Dans un tel contexte, le développement d'une vision territoriale de la culture est une étape essentielle. Ceci est impératif pour tout territoire qui aspire à conjuguer développement économique, social et culturel. Une vision territoriale permet par ailleurs de mieux organiser territorialement les équipements culturels et d'améliorer leur intégration au contexte socio-économique du quartier concerné par leur implantation.

Concrètement, le secteur culturel est naturellement lié à plusieurs compétences régionales. La culture est en effet porteuse de cohésion sociale ; elle participe en outre au développement urbain, recèle un potentiel économique notamment via la création d'emplois, et contribue à l'attractivité et au rayonnement du territoire sur laquelle elle se développe. Pourtant, l'articulation entre les politiques culturelles, touristiques, économiques ou d'aménagement du territoire reste actuellement relativement faible.

De nombreux exemples de collaborations transversales existent déjà, en particulier au niveau communal. Des initiatives existent aussi à d'autres niveaux : entre opérateurs culturels et administration régionale de l'emploi (plan diversité, politique des ACS), du logement (la SLRB encourage des initiatives artistiques dans les logements sociaux – projets 101%), ou encore entre les opérateurs culturels et les CPAS, interlocuteurs de projets de cohésion sociale.

Mais il n'existe aucune collaboration plus structurelle à l'échelle du territoire régional.

Cette coopération structurelle doit donc s'organiser entre les politiques culturelles et régionales, afin d'une part, de valoriser le potentiel économique du secteur culturel et d'autre part, d'amplifier encore davantage le rayonnement et l'attractivité de la Région bruxelloise.

A. Culture et emploi

La culture est plus que jamais pourvoyeuse d'emplois. A l'heure où Bruxelles confirme sa désindustrialisation entamée dans les années 1970 et 1980, le secteur de l'audiovisuel a généré plus de 5.000 emplois et d'importantes retombées économiques en 2010. Le PRDD mentionne quant à lui le chiffre de 16.000 emplois dans le secteur culturel en 2010 . Même si les outils scientifiques manquent pour bien l'évaluer, on souligne de plus en plus le poids des industries culturelles en particulier dans le paysage urbain bruxellois. Par contre, beaucoup soulignent que les emplois culturels²⁵ sont les parents pauvres de la politique de l'emploi, même si le statut des intermittents en Belgique est préférable à celui d'autres pays.

La question de l'emploi culturel est évidemment liée à l'enjeu de la formation des professionnels de la culture, des emplois manuels aux emplois créatifs, en passant par les emplois plus techniques. Certaines initiatives d'insertion socio-économique dans le secteur culturel existent comme art2work²⁶ ou au sein des centres culturels, mais elles sont encore marginales. Le secteur de la formation socioprofessionnelle doit donc également être sollicité pour mieux intégrer les besoins des opérateurs culturels.

Concernant les secteurs de l'emploi et de la formation, il s'agit en particulier d'amplifier les perspectives de formation et de mise à l'emploi au sein du secteur culturel, notamment pour les jeunes infra-qualifiés et les chômeurs de longue durée. Cette proposition suppose au préalable un relevé complet des besoins en la matière, pour offrir les formations socioprofessionnelles réellement adaptées aux besoins du secteur.

Propositions concrètes :

- Établir un relevé des demandes d'emploi et de formation (jeunes infra-qualifiés et les chômeurs de longue durée) et un cadastre des besoins du secteur culturel ;
- Améliorer la professionnalisation des personnes employées dans le secteur culturel (postes administratifs et de gestion, emplois manuels, créatifs et techniques), via des formations adaptées ;
- Créer un pôle de compétences pour les métiers liés au secteur culturel ;

²⁵ Un inventaire des professions du secteur culturel est en train d'être réalisé par le RAB/BKO.

²⁶ Art2Work est un projet lancé il y a 4 ans autour du canal qui travaille à la réinsertion socio-économique dans le secteur économique traditionnel ou éventuellement dans le secteur artistique. Plus d'informations sur le site : <http://www.art2work.be/>

- Favoriser la rencontre des professionnels de la culture (et notamment des demandeurs d'emplois) avec des secteurs adjacents, afin de connaître leurs demandes, leurs modes de fonctionnement, etc.

B. Culture et économie

Aujourd'hui, le capitalisme devient de plus en plus, à côté du capitalisme financier, un véritable capitalisme culturel dont le développement est lié aux industries culturelles²⁷. Dans une ville comme Bruxelles, qui a connu une forte désindustrialisation, il convient en tout état de cause d'encourager par des politiques incitatives le développement endogène d'industries culturelles à partir des potentialités et de la créativité locale. On sait que Bruxelles possède un secteur d'industries culturelles vraisemblablement significatif (studios d'enregistrement, mode, cinéma, animation, etc.). De cette dynamique, il convient de faire un atout.

Certains secteurs (livre, arts plastiques, mode, etc.) sont naturellement liés dans leur développement au secteur marchand, alors que d'autres le sont moins (théâtre, secteur socioculturel, etc.). Or, certains dispositifs d'intervention publique restreignent les possibilités d'aide à certains acteurs, en les contraignant à adopter la forme juridique d'ASBL. C'est la raison pour laquelle il convient de soutenir également par d'autres moyens notre secteur d'industries créatives.

D'autant que, depuis une vingtaine d'années, et davantage encore avec le développement du tourisme et des politiques d'attractivité, sont progressivement apparus des organisateurs d'événements, des bureaux de consultance ou de conseils, des managers privés, lesquels sont aujourd'hui des acteurs culturels importants. Ces derniers deviennent aussi des interlocuteurs des pouvoirs publics, que ce soit en termes de demandes de subsidiation ou d'orientation politique comme l'attestent les demandes d'organisation de grands événements culturels, de construction de grandes salles de spectacles, etc.

En un mot, le paysage des acteurs de la culture s'est à la fois fortement densifié et complexifié en peu de temps et les opérateurs culturels subventionnés ont vu leur place régresser progressivement. Certains d'entre eux – notamment les musées fédéraux d'art et d'histoire – mettent sur pied des partenariats privé/public. De manière générale, la propension des « grandes » institutions culturelles à s'orienter vers le management culturel les conduit notamment à développer des collaborations avec le secteur privé via le mécénat, le sponsoring, la location privilégiée de lieux. Ces collaborations tendent d'ailleurs à s'institutionnaliser comme l'illustrent les Caïus de la Fondation Prométhéa. Dans tous les cas, il convient de s'inspirer des partenariats privé/public existant déjà au niveau de la Région et

²⁷ C'est d'ailleurs un des principaux reproches qui a été fait au plan culturel RAB, entre autres par Inter-Environnement Bruxelles (IEB) : celui de favoriser le développement exogène de la culture à Bruxelles au détriment du développement auto-centré, de proximité, moins axé sur le culturel, l'artistique que sur le socioculturel, l'éducation permanente, la cohésion sociale.

qui s'avèrent largement concluants (comme VisitBrussels).

Nous devons, dans ce contexte, bénéficier d'une meilleure connaissance de l'économie de la culture à Bruxelles. Un travail de recueil et d'organisation des données, qui distinguerait formation, production et diffusion, nous apparaît aujourd'hui indispensable.

Enfin, une politique économique de la culture ambitieuse permettrait de renforcer le soutien aux entreprises créatives, par exemple en développant les pépinières d'entreprises tels le centre Dansaert, Pepibru ou encore La Lustrerie.

Propositions concrètes :

- Mettre en œuvre une politique régionale intégrée qui vise à développer les industries culturelles créatives, en articulant de manière cohérente les outils existants de promotion et de soutien au secteur ;
- Réaliser une évaluation des instruments fiscaux et financiers existants et des apports socio-économiques des ICC ;
- Soutenir la professionnalisation du secteur en termes de méthodes entrepreneuriales, de gestion, d'innovation des pratiques, et de recherche des réseaux internationaux.

C. Culture et tourisme

Le tourisme est une industrie culturelle en pleine expansion, en particulier dans les villes, comme en atteste l'engouement pour les city-trips. Or, le développement du tourisme est fortement lié à l'offre culturelle. De très gros efforts doivent donc être fournis pour mieux la faire connaître. En effet, les activités culturelles bruxelloises ne constituent pas aujourd'hui un facteur suffisamment important du rayonnement international de la ville. Même si Bruxelles rayonne déjà via certains talents individuels, certains événements, lieux phares (Bozar, Musée Magritte) et certaines disciplines (BD, Art Nouveau, danse, design, musique, etc.) il existe de nombreux facteurs qui nuisent à l'articulation des secteurs culturels et touristiques : un manque de coordination et un dialogue insuffisant entre responsables touristiques et culturels, un éclatement des compétences touristiques entre Communautés, Région et Ville de Bruxelles, des moyens financiers relativement faibles, et une dispersion des initiatives.

Nous devons donc nous atteler aujourd'hui à établir des ponts structurels entre politiques culturelles et politiques du tourisme, afin de renforcer encore l'attractivité et le rayonnement de la Région bruxelloise.

Propositions concrètes :

- Continuer à soutenir les actions touristiques qui mettent en valeur la culture de la Région (comme les Journées du Patrimoine) ;
- Doter la Région d'un bureau de représentation touristique au sein de VisitBrussels, afin de promouvoir au niveau international les atouts culturels de Bruxelles ;
- Développer un tourisme culturel spécifique notamment à l'attention des étudiants belges et étrangers des écoles supérieures artistiques ;
- Poursuivre la promotion, par le biais de VisitBrussels, des atouts culturels bruxellois dans la communication à destination du tourisme d'affaires.

D. Culture et politiques de la ville

Depuis les années 90, les outils culturels sont utilisés dans le cadre des politiques urbaines, qu'il s'agisse de politiques de cohésion sociale, de politiques de rénovation de quartier ou de lutte contre l'insécurité. La culture est en effet supposée faciliter les liens sociaux, pacifier les quartiers et émanciper les acteurs fragilisés. Faire pénétrer la culture dans les politiques de la ville, c'est confirmer son rôle dans la construction du vivre-ensemble.

Dans le cadre des politiques d'aménagement, (par exemple via les politiques de contrat de quartier), la dimension culturelle est d'ores et déjà très présente, notamment via l'organisation des dispositifs participatifs, la rénovation de lieux culturels locaux ou encore l'aménagement d'espaces publics intégrant des œuvres culturelles.

Pourtant, il manque encore une vision globale et spatialisée des enjeux culturels de notre Région.

Il convient donc aujourd'hui de concevoir les lieux culturels comme un terreau de développement urbain, en renforçant les axes culturels existants (axe est-ouest et axe nord-sud) en y incluant l'échelle métropolitaine. Il convient également d'envisager des implantations culturelles fortes dans des lieux qui font rupture : entre haut et bas de la ville, sur les rives du canal, dans les friches urbaines, dans des communes délaissées culturellement, en intensifiant le développement de l'offre culturelle dans le cadre des contrats de quartier et des zones prioritaires de développement régional.

Dans ce contexte, la planification des équipements culturels dits « errants » (à savoir, ceux qui ne disposent d'aucune affectation à l'heure actuelle) prend toute son importance. Compte tenue de leurs avantages potentiels en termes de mixité sociale, de rénovation urbaine et de richesse économique, ces équipements pourraient constituer de véritables leviers de développement socio-économique. En outre, la plus-value apportée par l'intégration de

productions culturelles dans les procédures d'aménagement des espaces publics doit elle aussi être évaluée.

Enfin, il est évident que la localisation du nouveau Musée d'Art Moderne revêt dans ce contexte un intérêt stratégique : il s'agit en effet de redéployer une zone en reconversion, à savoir, la zone du canal. Ce signal fort d'un réinvestissement d'une institution culturelle publique fédérale majeure contribuerait largement à rééquilibrer l'est et l'ouest de la Ville.

Propositions concrètes :

- Développer un plan stratégique pour la localisation des projets culturels actuels et futurs (équipements, infrastructures, opérateurs) situés sur le territoire régional, sur la base :
 - ✓ des infrastructures existantes ou à prévoir, de type économique ou touristique ;
 - ✓ de la liste des équipements errants ;
 - ✓ de l'accessibilité des projets culturels, en ce compris pour la population locale ;
 - ✓ de la gestion qualitative des infrastructures (horaires, personnel, etc.) ;
 - ✓ des zones prioritaires en matière de développement culturel ;
- Prendre en considération la participation aux projets des habitants et des associations de terrain ;
- Créer des pôles regroupant les industries culturelles créatives (studios d'enregistrements, lieux d'exposition, ateliers, etc.) ;
- Évaluer, par l'action du BMA, la place de la culture dans l'espace public, en tant que valeur ajoutée ;
- Réaffecter de manière temporaire certains espaces libres, en ce compris les propriétés foncières publiques, aux activités artistiques (ateliers, expositions, chapiteaux) ;
- Doter Bruxelles d'un nouveau Musée d'Art Moderne et Contemporain localisé dans la partie centrale de la zone du canal.

5. LA/LES CULTURE(S) : POLITIQUE ET GOUVERNANCE CULTURELLES

Le paysage institutionnel de Bruxelles, en particulier dans le champ de la culture, est tout à fait spécifique, puisqu'il regroupe la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune, les 19 communes bruxelloises, la Région de Bruxelles-Capitale, les institutions fédérales et les institutions européennes. Il en résulte pour nos concitoyens un manque de lisibilité des dispositifs institutionnels et un manque de clarté dans le partage des compétences respectives.

A cela s'ajoutent deux éléments. D'une part, le territoire métropolitain de Bruxelles s'étend bien au-delà des frontières de sa Région. Une gouvernance culturelle conséquente devrait donc intégrer cette réalité géographique, qui constitue à la fois un bassin culturel et un espace de mise en réseau²⁸. D'autre part, Bruxelles possède un statut de capitale pour des entités politiques dont le territoire excède bien entendu les frontières régionales : Europe, Belgique, Communautés française et flamande, Région flamande. Ce statut fait peser sur Bruxelles différentes exigences culturelles, et conduit notre Ville-Région à accueillir sur son territoire des institutions culturelles prestigieuses relevant par exemple directement du pouvoir fédéral et jouant un rôle de centralité culturelle, tel le Mont des Arts.

Les trois importantes institutions biculturelles dépendant du Fédéral (Palais des Beaux-Arts, Orchestre National et la Monnaie), ne s'intègrent d'ailleurs que très partiellement dans les dynamiques culturelles bruxelloises auxquelles elles contribuent pourtant très largement. Plus globalement encore, l'offre culturelle européenne à Bruxelles demeure peu connue, alors que certaines institutions ont une offre culturelle significative (comme par exemple l'Institut Cervantes, le Goethe Instituut, etc.).

A cette pluralité d'acteurs peu reliés entre eux, s'ajoute un nombre important de canaux de communication concernant l'offre culturelle et les projets spécifiques liés à certains publics et événements thématiques.

Il en résulte une image largement segmentée de la culture à Bruxelles.

Tous ces éléments soulignent la nécessité d'une part, d'encourager et de favoriser le développement de pratiques biculturelles, qui participent largement au développement de la Région bruxelloise et à son rayonnement et d'autre part, de simplifier les démarches administratives liées aux opérations culturelles. Il convient aussi d'établir plus largement une coordination entre les instances compétentes en matière culturelle à Bruxelles afin de définir une stratégie cohérente de communication et de promotion des atouts culturels de la Région

²⁸ Des acteurs signalent qu'en Flandre va s'initier un dialogue entre villes et Communauté dans lequel le fait urbain et métropolitain sera pris en compte.

bruxelloise. Enfin le concept de bonne gouvernance suppose la prise en compte et la participation des publics à l'élaboration des politiques culturelles, de même qu'une connaissance plus affinée des enjeux culturels propres à la Région bruxelloise.

A. Soutenir les pratiques biculturelles

Une difficulté pour de nombreux acteurs culturels à Bruxelles, déjà évoquée dans le chapitre consacré à la création, concerne la mise en place d'activités biculturelles.

La réalité actuelle s'avère contrastée. Ainsi existe-t-il des expériences de collaboration constructives (le Kunstenfestivaldesarts, le projet « Het werk-ça marche »). Mais dans le même temps, sont observées des expériences allant en sens contraire. C'est le cas du point d'informations culturelles et sociales, subsidié tant par la Communauté flamande que par la VGC, installé depuis peu place de la Monnaie, à proximité du BIP. Il fait manifestement double emploi et n'aide pas à la lisibilité de l'offre culturelle. Relevons encore les difficultés rencontrées par la Zinneke Parade pour se doter d'une ASBL unique au lieu de deux actuellement, avec toutes les difficultés administratives qui en résultent. Pourtant, ces projets culturels en réseau, déjà cités (BrxlBravo, Kunstenfestivaldesarts, Zinneke Parade...) se révèlent largement indispensables au territoire culturel bruxellois mais leur financement reste particulièrement complexe et décourageant pour les organisateurs.

De plus en plus d'institutions culturelles ont d'ailleurs choisi de dépasser les clivages communautaires, comme par exemple Recyclart. Le fait que de nombreux créneaux de financement soient forcément « unilingues » traduit donc un certain décrochement institutionnel par rapport à la réalité des pratiques culturelles.

Il apparaît donc tout à fait nécessaire aujourd'hui de soutenir la mise place de dispositifs permettant d'encourager de telles collaborations.

L'accord de coopération signé le 7 décembre 2012 par la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles doit à cet égard être salué car il marque une évolution décisive en ce sens.

Concrètement, cet accord qui s'applique en Région bruxelloise, prévoit en effet une coopération renforcée entre les entités concernées, via l'organisation de contacts, le soutien à des initiatives communes, l'échange d'informations et la mise en place d'une commission mixte, chargée de la mise en œuvre de l'accord.

En outre, dans le cadre de la sixième Réforme de l'État, un nouvel article 135 bis de la Constitution a d'ores et déjà été voté. Il prévoit qu'en dehors des institutions culturelles d'envergure nationale ou internationale, la compétence relative aux matières biculturelles d'intérêt régional est transférée à la Région de Bruxelles-Capitale.

Il résulte de ces deux dispositions conjointes de nouvelles perspectives de financement pour les projets biculturels, plus conformes à la réalité des pratiques et au développement culturel propre à la Région bruxelloise.

Proposition concrète :

- Élargir l'accord de coopération du 7 décembre 2012 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande à la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie, dans l'attente de la mise en œuvre du nouvel article 135 bis de la Constitution.

B. Renforcer la coordination administrative

Outre les difficultés à développer des projets biculturels, la spécificité institutionnelle du champ culturel bruxellois entraîne certaines lourdeurs administratives pour les opérateurs de terrain, et un manque de lisibilité pour les opérateurs comme pour les usagers. Pour les nouvelles initiatives, ces lourdeurs sont d'ailleurs parfois dissuasives et exigent de mettre en place une véritable « ingénierie » institutionnelle pour pouvoir obtenir les aides souhaitées (par exemple deux ASBL, l'une francophone, l'autre flamande).

Par ailleurs, la plupart des dispositifs destinés à la subsideation sont uniquement envisagés pour les projets à long terme. Or, le soutien apporté par les pouvoirs publics doit aussi englober les projets éphémères qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans la durée. Il conviendrait ainsi de créer des dispositifs allégés et ouverts à des durées plus courtes. Pour y répondre, les « subventionnements directs », en nature, peuvent être envisagés.

Enfin, les projets relevant de la médiation et du secteur socioculturel ne peuvent être soumis à une évaluation strictement quantitative. En effet, pour mener certaines actions en profondeur et sur le long terme, il est parfois nécessaire de travailler sur des groupes restreints, notamment pour gagner la confiance et l'implication des populations.

Il est donc souhaitable de procéder à des modes d'évaluation différenciés selon la nature des activités culturelles, d'assouplir les possibilités d'intervention des pouvoirs publics pour les projets éphémères, de simplifier les démarches administratives pour les acteurs de terrain, et enfin de mettre en place une politique de diffusion de l'information mieux adaptée.

Propositions concrètes :

- Assurer une meilleure diffusion de l'information concernant les possibilités de subsides ;
- Améliorer et développer l'organisation du soutien logistique pour les projets éphémères (matériel, espace) ;
- Simplifier les démarches administratives pour les acteurs de terrain (formulaire uniformisé, site web centralisé reprenant l'ensemble des démarches administratives) ;
- Prévoir un financement pluriannuel des institutions culturelles, en ce compris au niveau de la COCOF ;
- Affiner les critères d'évaluation des projets culturels en intégrant la dimension qualitative.

C. Coordonner les politiques culturelles à Bruxelles

Il convient aujourd'hui, pour renforcer encore le rayonnement culturel de Bruxelles, de favoriser la coordination entre les acteurs principaux de la culture. Il est donc proposé de mettre en place une « Task-force » au sein de laquelle la Région de Bruxelles-Capitale, les deux Communautés et commissions communautaires ainsi que le Fédéral se coordonnent, dans l'objectif commun de renforcer le secteur culturel sur le territoire bruxellois.

Cette Task-force pourrait s'appuyer sur le travail d'un « régisseur culturel », nouvelle figure instituée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, et qui deviendrait l'interlocuteur de première ligne entre les différents acteurs publics et privés dans la coordination des projets culturels en Région bruxelloise.

Le secteur des industries créatives (design, mode, multimédia, architecture, cinéma) gagnerait par ailleurs à se munir d'une stratégie de communication et d'investissement ambitieux, afin de positionner davantage Bruxelles comme ville créative.

Propositions concrètes :

- Mettre en place une Task-force chargée des missions suivantes :
 - Améliorer la communication des offres culturelles, via VisitBrussels et en coordination avec les autres organismes chargés de la diffusion culturelle, sur le territoire régional élargi à l'aire métropolitaine. Cette communication devra mettre en valeur les grands axes touristiques et culturels, les pôles dédiés à l'offre culturelle et à la production créative, les centralités locales, etc ;

- Collaborer, via le Régisseur, avec les deux Communautés dans le but de mieux informer les opérateurs culturels sur les moyens disponibles ;
 - Définir une stratégie régionale en vue de promouvoir les industries créatives et culturelles à Bruxelles ;
- Mettre en œuvre les propositions de la Task-force dans le cadre d'une stratégie liée à l'attractivité de la Région :
- Faire de la plate-forme des industries culturelles et créatives l'interlocuteur de la Région en matière socio-économique pour développer ce secteur ;
 - Améliorer la communication relative à l'offre culturelle, via VisitBrussels (harmonisation des supports et de la signalisation des repères culturels et touristiques) ;
 - Mettre en place un guichet régional sous l'égide du régisseur culturel, chargé de centraliser les informations utiles pour les artistes, les entrepreneurs et les acteurs culturels venant de l'étranger, d'attirer les investissements, etc.

D. Encourager la participation du secteur à l'élaboration des politiques culturelles

Le concept de gouvernance implique d'associer au processus de décision les associations, les opérateurs de terrain et les usagers. Les politiques culturelles sont par excellence des politiques qui appellent à la participation. Se pose la question des modalités concrètes et des dispositifs par lesquels assurer la coordination et la participation des opérateurs de terrain à la définition et à la réalisation des politiques culturelles.

Cette coordination suppose la mise en place d'une plate-forme réunissant les acteurs de la société civile. Elles auraient chacune un rôle spécifique à jouer dans la mise en place d'une politique culturelle à Bruxelles.

La Plate-forme de concertation rassemblerait les acteurs associatifs des différents réseaux. Elle réunirait les acteurs subventionnés ou objets de décrets, les institutions artistiques, centres culturels, éducation permanente, CEC, maisons de jeunes, qui seraient représentés par leur fédération à savoir : la concertation des centres culturels bruxellois, le RAB/BKO, le Conseil bruxellois des Musées, la structure réunissant les 22 Gemeenschapcentra, la fédération des CEC, celle des Maisons des jeunes, des bibliothèques, le Conseil supérieur éducation permanente, le Conseil Consultatif section cohésion sociale...

La représentation de secteurs aujourd'hui faiblement présents dans l'espace public bruxellois doit également être encouragée, afin d'aboutir à la mise en place d'un « réseau des réseaux²⁹ » : La culture à Bruxelles gagnerait également à une meilleure collaboration, non

²⁹ Un réseau se définit par différents critères : multcentralité ; interdépendance et coordination des éléments ; ouverture et capacité d'extension ; particularisation de « niches » ; accessibilité et plasticité.

seulement entre les pouvoirs publics, mais aussi entre les différents acteurs culturels. Il s'agirait dès lors de favoriser la mise en place des nouveaux réseaux suivants: un réseau réunissant les acteurs de l'enseignement et de la culture ; un réseau des acteurs de la médiation culturelle ; un réseau réunissant les associations interculturelles et communautaires ; un réseau articulant l'artistique et le socioculturel³⁰. Cette plate-forme gagnerait donc à intégrer ces réseaux dont la mise en place doit être impulsée.

Proposition concrète :

- Mettre en place une plate-forme de concertation représentant la société civile, constituée par les différents réseaux culturels, et qui aurait un rôle d'avis et de conseil auprès des pouvoirs publics, en concertation avec les différentes instances d'avis existantes.

E. Garantir la participation des publics

Les tensions qui traversent le secteur culturel ne peuvent être négligées : elles doivent au contraire être débattues publiquement. A la nécessité d'une collaboration accrue entre acteurs concernés, répond également la nécessité de prendre à bras le corps ces controverses – entre culture légitime et populaire, entre culture de proximité et d'attractivité, entre public et privé, entre offre interculturelle et pratique communautaire.

Cette mise en débat des politiques culturelles appelle à une participation des publics. Un large débat devrait donc être engagé sur la culture à Bruxelles, qui réunirait les usagers autant que les opérateurs. La participation des publics peut s'envisager de différentes manières : par enquête publique, par des journées de débat ou en passant par les associations qui pourraient jouer le rôle de « relais » et assurer un retour des citoyens sur les politiques qui doivent être mises en place.

F. Mieux connaître les secteurs culturels

L'établissement d'une gouvernance conséquente sur Bruxelles nécessite une connaissance approfondie des secteurs culturels. Or, à ce niveau, certaines lacunes sont pointées. D'une part, les études de grande ampleur menées sur les pratiques culturelles le sont généralement à l'échelle des communautés. Les échantillons propres à Bruxelles sont insuffisants, faute de données permettant des analyses détaillées. D'autre part, les études portent souvent sur les

³⁰ Ceci a été développé dans le point 2.A.

opérateurs subventionnés par les institutions commanditaires.

Il apparaît utile de mieux cerner les pratiques culturelles non subventionnées, les regroupements informels d'acteurs, etc. Il existe aussi de très nombreuses associations culturelles liées aux populations d'origine immigrée qui sont méconnues et dont il serait important de connaître les pratiques, les objectifs, les publics, les initiatives qu'elles mettent en place. L'autre secteur important mais radicalement méconnu est celui des industries culturelles et créatives ou du secteur marchand de la culture. Enfin, aucune donnée fiable n'existe sur l'emploi culturel à Bruxelles.

La mise en place d'une cellule de recherche consacrée à Bruxelles au sein de l'observatoire des politiques culturelles existant doit donc être encouragée. Cet observatoire aurait pour tâche de mener différentes enquêtes dans le but de mieux cerner les pratiques culturelles, socioculturelles et artistiques à Bruxelles. Il aurait également pour mission d'étudier les expériences culturelles menées dans d'autres villes confrontées à des enjeux similaires. Nous disposerions alors du matériel nécessaire pour orienter les grandes décisions à prendre en matière de politique culturelle à Bruxelles.

Proposition concrète :

- Instituer une cellule de recherche au sein de L'Observatoire des Politiques Culturelles consacrée à Bruxelles, afin de mener des études de grande ampleur croisant les données des deux Communautés.

CONCLUSION

Ici se clôture le Plan Culturel pour Bruxelles.

Le premier chapitre, consacré à la démocratie culturelle, représente la contribution la plus importante de ce document.

Ceci s'explique par le fait que la mise en œuvre des droits culturels, qui implique la participation culturelle du plus grand nombre, constitue aujourd'hui une priorité absolue. Par ailleurs, la mise en œuvre de la plupart des mesures proposées dans cet objectif en particulier, relève largement des compétences de la Commission communautaire française.

Il va sans dire toutefois que les autres chapitres revêtent une importance non négligeable : le soutien aux artistes et à la création, le développement du potentiel économique de la culture au sens large et du rayonnement de notre Région, ainsi que la promotion d'une gouvernance culturelle intégrée et ambitieuse constituent autant de jalons indispensables dans la construction de ce projet culturel bruxellois.

Je le réaffirme une fois encore : notre identité bruxelloise est le ciment qui nous rassemble tous aujourd'hui autour d'une volonté partagée de bâtir notre avenir. Elle doit, pour cette raison, être défendue avec force, et ce, tant en interne, sous l'angle de la cohésion sociale et de l'appartenance citoyenne, qu'auprès des autres régions, comme sur la scène internationale.

Bien sûr, la mise en œuvre d'un tel projet suppose que des moyens puissent être dégagés à différents niveaux de pouvoirs. En cette période de restriction budgétaire, il va de soi que toutes les mesures proposées ici ne pourront être concrétisées dans l'immédiat.

Le but d'un tel Plan vise dès lors à définir un certain nombre de priorités sur lesquelles pourront se concentrer les efforts budgétaires dans les années à venir.

Je souhaite enfin que ce texte circule aussi largement que possible. C'est la raison pour laquelle j'entends en diffuser une version simplifiée et accessible à tous, afin que chacun puisse s'approprier les constats, enjeux et propositions contenus dans ce document.

Car ce n'est que là où commence le débat public, -et là seulement, que peut s'amorcer la construction d'une véritable démocratie culturelle digne de ce nom.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
A. Un plan culturel, pour quoi faire ?.....	2
B. Le contexte bruxellois.....	3
C. La globalisation et son impact sur la participation culturelle.....	6
D. Méthodologie.....	9
1. QUELLES DÉFINITIONS POUR LE MOT CULTURE ?	12
2. LA CULTURE COMME VECTEUR DE DÉMOCRATIE	13
A. Mettre en lien les différents acteurs de la culture et de la cohésion sociale.....	13
B. Encourager la médiation culturelle.....	15
1) Renforcer le rôle de l'école comme premier lieu de médiation.....	15
2) Réduire les obstacles à la participation culturelle.....	17
3) Articuler les différents dispositifs de médiation culturelle à l'échelle régionale.....	20
4) Soutenir le développement d'une formation en médiation culturelle.....	20
5) Investir les médias comme outils de médiation culturelle.....	21
C. Promouvoir l'interculturalité et la reconnaissance de la diversité.....	22
1) Encourager l'interculturalité au sein de la programmation et des équipes culturelles.....	23
2) Valoriser de nouvelles formes d'expression culturelle.....	25
3. LA/LES CULTURE(S) : SOURCE DE CRÉATIVITÉ ET D'INNOVATION	27
A. Coordonner l'information, fédérer les ressources et encourager la concertation.....	29
1) La cartographie : pour une base de données complète des acteurs et des lieux culturels.....	29
2) <i>Artistinbrussels.eu</i> : un service d'information web plurilingue à l'usage des artistes.....	30
3) <i>L'agenda culturel commun</i> : une base de données centralisée des activités culturelles bruxelloises et une nouvelle mission pour la Médiathèque.....	31
B. Soutenir les opportunités de carrière des artistes.....	32
C. Développer les espaces de création et accompagner les projets des artistes.....	34
D. Évaluer le financement global du secteur culturel et artistique.....	35
4. LA/LES CULTURE(S) : SA TRANSVERSALITÉ AVEC D'AUTRES SECTEURS	37
A. Culture et emploi.....	38
B. Culture et économie.....	39
C. Culture et tourisme.....	40
D. Culture et politiques de la ville.....	41
5. LA/LES CULTURE(S) : POLITIQUE ET GOUVERNANCE CULTURELLES	43
A. Soutenir les pratiques biculturelles.....	44

B. Renforcer la coordination administrative.....	45
C. Coordonner les politiques culturelles à Bruxelles.....	46
D. Encourager la participation du secteur à l'élaboration des politiques culturelles.....	47
E. Garantir la participation des publics.....	48
F. Mieux connaître les secteurs culturels.....	48
CONCLUSION.....	50